



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION  
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 45 61 32



ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76  
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

## UN NOUVEAU CHEF DE CORPS AU 3 CH A



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le colonel BEM Marlière, Commandant de Brigade, procède à la reconnaissance du lieutenant-colonel BEM Detrembleur en tant que commandant du 3 Ch A

Le lieutenant-colonel Siraux, qui paraît fort ému, remet le sick de commandement à son successeur. Le dernier acte de la cérémonie est accompli.

### 30 Avril - Liège - Congrès National



Il est écrit que le 10 mai au soir, les Allemands se seraient trouvés à Marche-en-Famenne, alors que la retraite de la première division de Chasseurs Ardennais depuis la frontière n'a commencé que dans la soirée du 10, et que jusque tard dans la nuit du 11 au 12, elle se trouvait sur l'Ourthe. On écrit encore que le 11 mai, les Chasseurs Ardennais font retraite sur Namur : c'est également faux car la retraite, qui ne s'est faite que le 12, avait comme axe la tête de pont de Huy, et c'est seulement dans la matinée du 12 qu'on a orienté la 1<sup>re</sup> D Ch. A. vers Namur, en raison de la situation au canal Albert et dans la position fortifiée de Liège.

A lire l'auteur, il y aurait eu des engagements entre Français et Allemands autour de Marche-en-Famenne le 10 mai : il a voulu écrire, sans doute, Arlon et Etalle. Il veut bien, cependant, écrire qu'il y a eu aussi « des combats engageant les Belges à Bodange et à Chabrehez » ; il ne daigne même pas préciser que les Belges étaient des Chasseurs Ardennais. Par la suite, pas un mot de la Dendre. La bataille de la Lys n'est citée qu'une fois qu'elle apparaît perdue ; le nom de Vinkt, cependant le plus illustre de cette bataille, n'est même pas cité. Et l'on parle du front enfoncé sur le canal de dérivation, sans même dire qu'il fut ensuite reconstitué, et solidement, par les Chasseurs Ardennais. En bref, on n'a voulu s'arrêter qu'aux éléments défavorables.

Revenons un peu à l'affirmation selon laquelle les Allemands se seraient trouvés à Marche-en-Famenne dans l'après-midi du 10 mai, et ce en citant des indications précises.

Au 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, par exemple, la première Compagnie du commandant Mathen a commencé de retraiter vers Saint-Hubert à 20 h 45. Tous les hommes du 1<sup>er</sup> bataillon du 1 Ch. A. ont, de nuit, fait retraite via Nassogne, Aye, Méan, Clavier, Bende : « Ils y arrivent sans incident », lit-on dans l'historique du 1<sup>er</sup> régiment.

Au 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, l'ordre de repli a été communiqué à 18 h 15, pour le troisième bataillon, par Bastogne, Bailionville, Somme-Leuze. Bien entendu, pas plus que leurs camarades du 1 Ch. A., ils n'ont vu aucun Allemand : ils ont occupé la position Ourthe vers 3 ou 4 heures dans la matinée du 11 ; les premiers contacts éparés avec les Allemands se sont situés dans l'après-midi du 11, et encore, il ne s'agissait que de parachutistes. Les premiers cyclistes et cavaliers allemands sont arrivés après 18 h, et ne manifestaient guère d'intentions agressives. Le repli sur ordre a été entamé dans la nuit du 11 au 12, alors que l'on n'était aucunement pressé par l'ennemi : un curé d'un village frontière entre Bastogne et Houffalize a d'ailleurs signalé que les Allemands, durement ébréchés par la journée du 10 mai, n'avaient repris la progression vers l'Ourthe que le 11 mai après 9 heures du matin.

Au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais enfin, l'ordre de repli sur la position Ourthe a été transmis à 20 h 50. Dans l'après-midi du 11, on n'a aperçu que quelques éléments allemands avancés. L'historique du 3 Ch. A. écrit : « Après-midi calme... ». « La journée touche à sa fin ; nous ne sommes toujours pas serrés de près. » L'ordre de repli vers la Meuse a été communiqué à 22 heures.

Selon le plan allemand d'ailleurs, si des troupes s'étaient trouvées à Marche-en-Famenne, c'eût été celles de la 7<sup>e</sup> Panzer commandée par Rommel : celui-ci devait théoriquement franchir l'Ourthe à Marcourt, au nord-ouest de La Roche, dans la soirée du 10 et foncer vers Marche ; or, Rommel était bloqué depuis le matin à Chabrehez, où il dut intervenir personnellement. Et ses carnets personnels indiquent que toutes ses unités étaient toujours stoppées à la frontière, et qu'à 20 heures, rageur, il a quitté Chabrehez pour aller dormir à son QG dans l'Éifel, c'est-à-dire en Allemagne.

L'auteur de l'article mis en cause s'efforce aussi, bien sommairement, d'analyser les carences qui seraient à la base de la défaite de 1940. Et là, une phrase nous a fait

sursauter : « Le rôle des cadres fut souvent décisif dans le comportement des troupes : la formule de recrutement régional pour les divisions avait, en effet, conduit à doter certaines unités d'officiers mal préparés ou peu sûrs, spécialement dans les divisions à recrutement rural. »

La première affirmation est une sorte de truisme : le rôle des cadres est toujours décisif. Certes, l'auteur ne vise pas explicitement les Chasseurs Ardennais, et il semble même résulter du contexte que ses critiques concernent d'autres unités. Mais en s'en prenant au recrutement régional et à l'encadrement d'origine rurale, il repousse précisément les deux facteurs qu'on a souvent présentés comme se trouvant à la base de la cohésion, de la détermination et du bon comportement des Chasseurs Ardennais. Et puis, quelle mouche a piqué ce citadin pour le tendre à faire croire que les ruraux sont moins capables de commander que les gens des villes ? Au moins les paysans, qu'il a l'air de tant mépriser, ne sont « pas assez savants pour raisonner de travers », comme l'écrivait Montesquieu.

Les Chasseurs Ardennais sont fiers, et de la formule de recrutement régional qui a créé dans leurs unités le bel esprit qu'on leur connaissait, et du fait que leurs troupes et leurs cadres étaient, dans leur grosse majorité, d'origine rurale. Il fait plus sain à la campagne qu'à la ville, et si « la ville a une figure, la campagne a une âme ».

Nous protestons à propos cette agression contre les ruraux, et nous espérons que le ministre de la Défense nationale chargera le Service de l'Historique de relever les énormités de ce travail peu... historique.

## L'ARMÉE, TOUJOURS EN QUESTION ET EN... RESTRUCTURATION

On ne doit plus s'étonner qu'en période électorale, le problème de nos Forces armées, et plus particulièrement celui de la durée du temps de service, figure au programme des partis. D'abord, il revêt incontestablement des aspects de politique générale, internationale et sociale ; et puis, tous les partis ont usé, à tour de rôle, de la promesse de réduction du temps de service pour grappiller quelques centaines ou milliers de voix.

Que l'on se soucie de créer, en Belgique, une Armée efficace et la moins coûteuse possible, tout en tenant compte des nécessités et des engagements internationaux, qui pourrait s'en plaindre ? Que l'on se préoccupe d'adapter l'outil en fonction de l'évolution des techniques et des besoins, c'est encore très bien. Que l'on veuille rationaliser, mettre l'accent surtout sur les forces opérationnelles d'intervention, mais aussi de défense en surface, toujours d'accord. Mais qu'on cesse de nous parler, de législation en législation, de restructurations qui se superposent à des restructurations pour se borner, finalement, à quelques suppressions arbitraires d'unités actives, dont le seul effet est de rendre précisément notre Armée moins opérationnelle et de placer ceux qui y appartiennent dans une perpétuelle incertitude quant à leur avenir.

Observons d'abord que la Belgique ne constitue pas une exception, et que tous les pays du monde ont à faire face aux mêmes problèmes. La désaffection à l'égard de l'Armée procède principalement de l'absence de menace extérieure réelle, et en tout cas immédiate. Mais dans les polémiques actuelles, dans les critiques parfois acerbes dont l'Armée est l'objet, on constate bien souvent, et à regret, un manque total d'objectivité, des exagérations, des affirmations erronées, des préoccupations démagogiques et des arrière-pensées sans doute plus graves encore ; et aussi, des rivalités d'Armes et de personnes.

Le nouveau ministre de la Défense nationale a donc hérité d'un dossier difficile. On marquera, d'emblée, son

approbation de principe, avec de légères réserves sur des points de détail, sur les diverses mesures qu'il a prises, dans les plus courts délais, sur le plan social, des soldes, du règlement de discipline, etc., bref, ce qu'on appelle rendre l'Armée plus humaine. Certes, la plupart de ces mesures étaient en préparation, parfois depuis de longues années, mais il a le mérite de les avoir fait entrer dans l'ère des réalisations, et comme, suivant la formule bien connue, on lui reprocherait plus tard de ne pas les avoir prises, il est normal de les porter à son crédit.

Nous nous permettons d'espérer cependant qu'il ne poursuivra pas à Mach 2 la mise à exécution de réformes plus profondes touchant la structure de notre Armée, sur base de projets fragmentaires et unilatéraux, sans au préalable une étude très fouillée en ses multiples et délicats aspects.

Le Ministre a aussi prononcé dernièrement, à l'Ecole royale militaire, de fort belles paroles sur « la fierté de servir et l'honneur de commander » ; sur l'Armée, « sauvegarde de la démocratie », qui assume une mission de « défense de la nation, de l'Etat qui a la charge de l'administrer, et des principes démocratiques sur lesquels repose l'action de ses gouvernements et le fonctionnement de ses institutions » ; sur l'officier qui doit être « plus citoyen que les autres ». Pour nous, cela veut dire aussi citoyen à part entière, ce qui signifie des rémunérations décentes, d'autant que le Ministre a lui-même rapporté qu'aujourd'hui, 37 % des élèves de l'Ecole militaire sont issus de familles à revenus modestes.

Les temps où la charge d'officier n'était brigüée que par des fils de familles bien nantis ou des jeunes gens sans fortune en chasse de dot (indispensable pour qu'on leur permette le mariage) paraissent révolus, et il est même permis de se demander si l'on peut encore partager entièrement cette réflexion, exprimée naguère par un général français et qui parlait de la vocation « qui permettra à l'officier, non seulement d'accepter la mort le moment venu, mais aussi de surmonter les médiocrités de la vie quotidienne et, en particulier, la modicité des rémunérations ».

La presse a été assaillie, ces derniers mois, de textes dont l'origine est connue de tous les initiés, et par lesquels des réformateurs étrangement simplificateurs ne proposaient rien moins que de réduire de plus de moitié les effectifs de la Force terrestre et de ramener celle-ci au niveau de la Force aérienne. Qu'on nous cite l'exemple d'un pays où l'aviation est aussi importante que l'ensemble des forces de terre !

Il y a à boire et à manger dans les chiffres diffusés, à l'évidence de même source puisque cette dernière est notamment trahie par la même erreur d'addition. Le moins qu'on puisse écrire est que ces chiffres sont tendancieux, et qu'ils visaient une seule Arme. Par exemple, on cite le nombre d'emplois prévus au cadre, mais pas celui des emplois effectivement occupés. On se garde bien de dire que les effectifs ont été réduits de plus de cinq mille hommes en trois ans, et qu'ils doivent être réduits encore de plus de huit mille unités d'ici cinq ans. Quel service public en a fait autant ? Quel service public a même simplement réduit ses effectifs ?

Non sans quelque raison, on critique le gonflement des cadres administratifs, et plus particulièrement l'armée de fonctionnaires de la place Daily. Mais une fois encore, pourquoi s'en prend-on uniquement à l'administration mili-

taire, et n'envisage-t-on pas le dégonflement des cadres de toutes les administrations ? De plus, dans la pratique, on ne peut décongestionner sans, d'abord, réformer les méthodes administratives, et ensuite, fixer un sort aux agents en surmarge. Leur accorder des pensions prématurées ? A quels taux et dans quelles conditions ? Les muter vers d'autres administrations également encombrées ? On verra tout de suite le front commun des syndicats s'y opposer.

Nous nous demandons aussi pourquoi, seule, la Force terrestre est mise en cause, de façon d'ailleurs partielle. On ne parle que des forces d'intervention, et on oublie celles qui sont nécessaires pour la défense en surface du territoire, et surtout les services auxiliaires dont on sait que dans les armées modernes, ils comptent beaucoup plus de monde que les unités de première ligne.

Une loi aussi vieille que le monde se vérifie ainsi : tout le monde revendique pour soi, mais veut que les économies, les réformes soient faites chez les autres.

Relevons quelques affirmations fausses ou tendancieuses, des exagérations et des prises de position démagogiques.

a) Nous avons une Armée de généraux.

C'est faux : nous sommes un des pays où l'Armée compte le moins de généraux, en nombre absolu et relativement aux effectifs. Il y a, en Belgique, quarante-trois officiers généraux, y inclus les commissionnés, et parmi eux, les chefs de la Maison militaire du Roi et de la Maison du prince Albert, les attachés militaires, les représentants au SHAPE et à l'OTAN, ceux qui font partie des Etats-Majors de Forces, etc. Il y a, en revanche, 1.354 généraux aux Etats-Unis, 642 en Grande-Bretagne, 390 en France et... 101 aux Pays-Bas et 88 en Autriche. Cela fait, en Belgique, un général pour environ deux mille hommes, soit une proportion quatre fois moindre qu'en Autriche et en Grande-Bretagne, moitié de celle de la France, de l'Italie et des Pays-Bas, et plus ou moins égale à celle des USA et de l'Allemagne. Mais il faut tenir compte du fait que certaines fonctions sont indivisibles, que l'on soit un grand ou un petit pays. Qu'on établisse un peu une comparaison avec le nombre relatif et absolu de fonctionnaires... généraux dans toutes les administrations du pays ; et l'on verra que l'Armée est la plus mal partagée !

b) Il y aurait plus d'officiers généraux et supérieurs que d'officiers subalternes, bref, nous aurions une armée sud-américaine.

Une fois encore, cette affirmation ne correspond pas à la réalité. La proportion est, chez nous, d'environ 20 %, pour 25 à 30 % dans la plupart des autres pays. Mais il faut compter avec le fait qu'on ne trouve plus assez de jeunes candidats officiers, parce que les chances de carrières sont trop réduites et que dans les unités, il y a beaucoup de COR et de sous-lieutenants miliciens commissionnés ; que des Compagnies sont commandées par des lieutenants.

c) Exemple type de basse démagogie : nous avons 1.500 militaires à l'OTAN. Qu'est-ce que cela rapporte ? « Six généraux ».

Que l'on aille expliquer cela à M. Vanden Boeynants, qui était Premier ministre quand le SHAPE et l'OTAN ont décidé de s'établir en Belgique, et qui a tant fait pour qu'il en soit ainsi ! Et qu'on ose affirmer que ces établisse-

ments ne rapportent rien à la Belgique sur le plan du prestige, du commerce, de l'industrie, etc. ! Au reste, la répartition des emplois est proportionnelle à chaque pays.

d) Nos brigades sont commandées par des lieutenants généraux et des généraux-majors, alors qu'elles devraient normalement être commandées par un général de brigade, c'est-à-dire un super-colonel.

Eh bien ! Les auteurs de ces affirmations sont bien mal renseignés parce qu'en Belgique, aucune brigade n'est commandée par un général, mais toutes par un simple colonel. L'emploi de brigadier, qui a été conféré notamment aux colonels Dumortier et Schouweiler, est supprimé depuis plus de vingt ans.

e) Une brigade opérationnelle, c'est quatre mille hommes. Eh bien ! nous dit-on, on pourrait très bien faire des brigades de 2.500 à 3.000 hommes.

A cela, nous répondons pourquoi pas 500 hommes ? A moins qu'on ne remplace certaines brigades par des fanions ? Mais nous posons, nous, une autre question : les brigades sont-elles maintenant opérationnelles ? Leurs effectifs sont-ils ceux prévus au tableau organique ? Sans crainte d'être démenti, nous répondrons par la négative : ce n'est même pas le cas à l'échelon du cadre officiers. Et puis, une brigade implique de multiples services de l'arrière.

f) L'Armée compte, en Belgique, 25.000 hommes dont 1.500 parachutistes seulement sont opérationnels.

On a voulu, sans doute, écrire « paracommandos ». Mais une fois encore, cette affirmation est inexacte. Des régiments comme le 12<sup>e</sup> de Ligne qui dépend d'une brigade FBA, le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, régiment d'Infanterie légère, et sans doute aussi le 2<sup>e</sup> Chasseurs à Pied et le 6<sup>e</sup> de Ligne, sont opérationnels au plan des FDI.

g) Une bien mesquine querelle : la Maison militaire du Roi est commandée par un lieutenant général, alors qu'elle ne compterait qu'une douzaine de militaires.

Tout d'abord, le nombre est sans importance, mais qu'on nous cite un seul pays où le commandant de la Maison militaire du chef de l'Etat n'est pas un officier général du rang le plus élevé et particulièrement éminent, surtout qu'en noir pays, le Roi est commandant en chef de l'Armée. (1)

h) On écrit encore qu'il y a, en Belgique, douze Etats-Majors du Service territorial (comme s'il s'agissait de gardes civiques !) « qui commandent en ne sait trop quoi ».

Une fois encore, on joue à l'innocent. De quoi s'agit-il ? Il s'agit des trois généraux commandant les trois circonscriptions militaires de l'ensemble du territoire, et des neuf commandants de provinces qui ne sont d'ailleurs plus neuf en ce moment. Or, tous ces officiers généraux et supérieurs exercent d'autres fonctions en cumul. Par exemple, le commandant de la première circonscription est aussi commandant des FDI; celui de la deuxième, GDCR; et celui de la troisième, commandant de Division. Le com-

(1) Nous avons relu l'article 68 de la Constitution révisée : il y est écrit : « Le Roi commande les Forces de terre et de mer. » Comment n'a-t-on pas osé à ajouter les Forces de l'air ? Un de ces jours, un esprit chagrin va contester au Roi le droit de porter légitimement l'uniforme de lieutenant général de la Force aérienne !

mandant de la province de Liège est, en même temps, chef d'Etat-Major circonscriptionnaire et commandant de brigade. Et puis, il s'agit d'Etats-Majors minuscules qui représentent bien peu de chose dans l'ensemble de l'Armée, surtout par rapport aux immenses services que rendent aux autorités civiles et à la population ces Etats-Majors territoriaux.

Nous n'en finirions pas de relever toutes les considérations, aussi injustifiées que farfelues, que l'on a fait endosser à des hommes politiques parfois sérieux et sympathiques, et qui ont eu le tort de ne pas commencer par contrôler les données qu'on leur fournissait.

Mais revenons-en à l'essentiel. L'Armée est nécessaire à un pays sans esprit de conquête, non seulement pour assurer sa défense extérieure, mais aussi pour garantir sa paix intérieure. Elle est le meilleur garant de la démocratie : supprimez-la et... le pouvoir est à prendre par des milices privées, syndicales ou autres.

Le mode de recrutement pour les armées a varié au cours des temps, et ce n'est pas le lieu d'en faire l'histoire. Finalement, on a estimé que la formule la plus démocratique, la plus nationale, la plus équitable était le service militaire obligatoire généralisé. Nous estimons, quant à nous, que cela est toujours fondé. Mais l'Armée tend toujours davantage à se spécialiser, et dès lors, on se trouve confronté avec un dilemme. Ou bien un service militaire sélectionné, mais dont la durée devrait être longue (dix-huit mois, au moins), si l'on veut former des combattants valables : cela implique un choix et une proportion de plus en plus faible d'appelés. Ou bien l'Armée de métier, avec tous les avantages et tous les inconvénients qu'elle comporte.

Inévitablement, on s'oriente vers une certaine forme d'armée de métier, mais nous pensons quant à nous qu'elle est, à la fois, irréalisable et dangereuse si elle devenait exclusive.

La technicité accrue conduit donc à une Armée de métier ou, du moins, à du volontariat à moyen terme. On doit cependant bien se dire qu'une Armée composée intégralement de gens de métier coûterait trois à quatre fois plus cher qu'une Armée de miliciens. En outre, on ne trouvera les spécialistes indispensables que durant les conjonctures économiques déprimées, avec le risque de les voir s'enlever vers des emplois plus rémunérateurs dès la reprise; ou bien, il faudra prévoir des rémunérations telles que cela impliquera une révision de l'ensemble de l'échelle des rémunérations de tous les grades, et par réaction en chaîne, de tous les barèmes des agents de services publics. C'est irréalisable.

En conséquence, je crois — avis expressément personnel — qu'on devra s'orienter vers des formules médianes soit, par exemple, en ce qui concerne les Forces d'Intervention, à côté de volontaires de carrière à long terme, des miliciens à court volontariat, c'est-à-dire pour deux, trois, quatre ou cinq ans : ces miliciens recevraient une rémunération égale aux volontaires de carrière, et ensuite, on leur offrirait des avantages particuliers, par exemple des priorités sous forme de bonifications de points, pour les recrutements dans les services publics, la supputation du temps passé à l'Armée dans leur carrière administrative (il compte déjà pour la pension), et d'autres à déterminer.

Dimanche 30 avril 1972 à Liège

# Congrès national de la Fraternelle

## Programme

- 9 h 15 Réunion aux Terrasses d'Avroy.  
9 h 30 Hommage au monument national à la Résistance.  
10 h En l'église paroissiale du collège Saint-Louis, rue Grétry, messe solennelle célébrée par l'abbé Becker, curé de la paroisse et aumônier du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais durant le commandement du colonel Remience.  
L'homélie sera prononcée par l'abbé Devos, doyen de Huy, membre de la Fraternelle, résistant et ancien prisonnier politique.  
A l'issue de l'office, dépôt de fleurs au mémorial des morts du collège Saint-Louis.  
11 h 15 Dans la salle de conférence du collège Saint-Louis,

## XXVII<sup>e</sup> assemblée générale de l'a.s.b.l. Fraternelle des Chasseurs Ardennais

Ordre du jour succinct :

- Salut aux drapeaux et hommage aux morts;
- Discours du Président national;
- Rapport des secrétaires, trésorier, commissaires aux comptes et administrateur du bulletin;
- Elections statutaires;
- Hommage à des personnalités et remise de décorations;
- Allocution de clôture par le Président d'honneur.

Vers 13 h - 13 h 30 Dans le même établissement, déjeuner avec, au menu :

Apéritif  
Terrine Nérac, salade mixte  
Crème cressonnaise  
Coq au vin à la française, pommes persillées  
Crème Beau Rivage  
Vins blanc et rouge — Café

### RECOMMANDATIONS

- 1) Les participants au congrès sont invités à s'inscrire au plus tôt, de préférence auprès de leur section. Le dernier délai pour la participation ou repos de corps est le 15 avril.
- 2) Toutes les sections doivent obligatoirement être représentées à cette assemblée annuelle.
- 3) Les participants au congrès sont invités à porter, tous, le béret vert et leurs décorations, grand ou petit module.
- 4) Tout le monde est invité à participer à la séance de l'assemblée générale, pour laquelle le présent avis tient lieu de convocation. Les membres du Conseil d'administration, les présidents, secrétaires et trésoriers de sections reçoivent communication de l'ordre du jour détaillé, et tous les autres documents voulus. Les votes se font, selon les prescriptions statutaires, uniquement par les délégués mandatés des sections, et ce, proportionnellement au nombre de leurs membres.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- 1) La cérémonie au monument national à la Résistance aura lieu à 9 h 30 très précises. Tous ceux qui le peuvent sont invités à y assister; on leur demande cependant de prendre immédiatement place aux endroits qui leur seront précisés, et d'être présents dès 9 h 15. Après la cérémonie, on les engage à regagner immédiatement les autocars et les voitures, afin que la messe puisse commencer à 10 h précises.
- 2) Pour le parking des voitures, les autorités pourront placer leur véhicule dans la cour du collège Saint-Louis, tandis que les autres véhicules pourront occuper, à moins de deux cents mètres de l'entrée du collège, le grand parking installé sur l'emplacement de l'ancienne gare de Langloz.

Participation aux frais : 175 F pour ceux qui s'inscrivent dans leur section, et 200 F pour les inscriptions individuelles.

(C.C.P. 9004.16 — Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Liège).

- 3) En ce qui concerne la messe, les participants sont invités, dès leur arrivée, à prendre place à l'intérieur de l'église. Seuls les drapeaux formeront haie à l'entrée, et pénétreront dans l'édifice derrière les plus hautes personnalités; ils iront ensuite se ranger à l'emplacement indiqué. A l'issue de la messe, les drapeaux sortiront les premiers, mais les autres participants sont invités à rester en place et à laisser sortir d'abord les autorités.
- 4) Pour la remise des décorations, et plus particulièrement des médailles de la Fraternelle, et afin de gagner du temps, les nouveaux titulaires recevront uniquement le bijou, les diplômes étant remis en bloc aux présidents des sections qui les distribueront à leurs membres.
- 5) Pour le déjeuner, l'apéritif sera servi à table. Les présidents de sections recevront les bons et toutes autres indications de la part du comité organisateur.
- 6) Nous insistons encore pour que l'on s'inscrive, pour le déjeuner, avant le 15 avril.
- 7) L'emplacement du monument national à la Résistance est bien connu. Il se situe aux Terrasses d'Avroy, avenue Rogier, en prolongement de la rue des Guillemins pour ceux arrivant par le train, et du boulevard de la Sauve-nière et du boulevard d'Avroy pour ceux qui viennent de la direction de Bruxelles, avant à ceux venant des Ardennes, on leur conseille de suivre le quai des Ardennes, puis de traverser l'Ourthe au pont de Félinis, puis la Meuse au pont de Gragné, et de prendre immédiatement à droite en suivant le quai de Rome jusqu'aux Terrasses d'Avroy.
- 8) Pour se rendre à la rue Grétry, traverser la Meuse juste en face du monument à la Résistance, au pont du Commerce, puis la place d'Italie; prendre alors, à gauche, par la rue Léon Frédéricq et le quai Churchill, et tourner à angle droit dans la rue Grétry. Dans la mesure où la chose sera permise par la police, l'itinéraire sera « fléché ».

Pour le surplus, quelle que soit la formule pour les Forces terrestres d'intervention, je demeure, quant à moi, résolument partisan du service militaire ou d'un service national des jeunes. La solidarité nationale doit jouer en la circonstance, c'est-à-dire qu'il doit s'appliquer à tout le monde, cas sociaux exceptés. Mais ce service territorial pourrait, quant à lui, revêtir une forme nouvelle assez proche de celle de la Suisse: temps d'instruction réduit à quelques mois, fréquents rappels et recrutement régional.

Il ne faut pas perdre de vue l'aspect éducatif, de formation civique, du service militaire: d'adolescents, il fait des hommes. Il n'y a pas si longtemps, nos villageois revenaient du service militaire transformés à tous égards. Et puis, il faut que l'on continue d'intéresser la masse des citoyens à la défense du pays car comment, sans cela, mobiliser encore la nation lorsqu'elle se trouverait en péril?

Nous sommes d'avis que la suppression du service militaire n'est pas pour demain. Si celui-ci semble peu

attractif à beaucoup de jeunes gens, cela tient à des affectations trop souvent ancales ou civiles: il s'agit des miliciens dont on fait des employés de bureau, des plantons, des serveurs, des cuisiniers, des chauffeurs, des magasiniers, etc. Ceux qui sont affectés à des fonctions typiquement militaires trouvent le service militaire instructif et même parfois exaltant, tant au plan physique qu'au plan moral. Allez donc demander aux lauréats Chasseurs Ardennais des Challusas ou des Challenges Leclerc ce qu'ils pensent du service militaire!

Ce qu'il faut éviter, dans l'immédiat, ce sont des mesures simplistes et hâtives, telles que la seule réduction du temps de service ou la suppression nouvelle d'unités, ce qui ne résoudrait rien, sauf sur le plan des préoccupations électorales, mais porterait un nouveau coup au potentiel déjà réduit de notre Armée.

Albert HUBERT,  
Président national.

#### POLITIQUE DE DEFENSE NATIONALE

A propos de notre politique de défense nationale et des intentions qu'on prête au gouvernement, le journal « Le Soir » a publié dernièrement un article extrêmement bien pensé, dont le signataire est certainement très proche de l'Armée. Pour lui, la réduction du temps de service aura deux conséquences: d'une part, réduction automatique des effectifs, et donc du nombre d'unités, et d'autre part, réduction du niveau d'entraînement des miliciens et des unités.

Comme nous l'écrivions ailleurs, on s'orientait vers la suppression du service obligatoire. Si jamais l'on y arrive, tout le monde sera content.

#### LE COUT D'UNE ARMEE DE METIER

Mais il faut bien se pénétrer d'une chose: le prix ce revient d'une armée de métier est très supérieur à celui d'une armée nationale (ou moins de 50 %), ou bien, il faudrait réduire les effectifs de façon impensable. La seconde difficulté, et sans doute la principale, se situe dans le recrutement. Le troisième inconvénient serait ce que l'auteur de l'article appelle du gaspillage: on devrait payer de nombreux volontaires de carrière au tarif des spécialistes, ce qui poserait pas mal de problèmes.

Et il y a un autre danger: « De plus, une armée de métier pourrait relativement facilement être noyée par un syndicat et être utilisée comme moyen de pression politique non négligeable ».

#### IMAGE DU SERVICE MILITAIRE !!!

On a attiré notre attention sur une sorte de bande dessinée — mal d'ailleurs — et qui constitue le plus beau travestissement que l'on peut faire de ce qu'est le service militaire. Nous vous la raconterons car elle se rapporte aussi bien ainsi que par image.

Un militaire est plongé dans un profond sommeil, sous un quartier de lune. 6 h 15: un sous-officier, brailard bien entendu, le jette hors du lit. 6 h 30: lavoir, avec profondes réflexions (300 demain matin). 6 h 45: déjeuner. 7 h 30: corvées. 7 h 45: bureau où notre homme roupille, bien entendu. Puis le déjeuner, la sieste qui se continue tout l'après-midi au bureau. Souper, et enfin le grand moment: cantine à partir de 19 h. A 20 h, notre homme titube. A 21 h, il est à genoux et à 21 h 30, il roule sous la table. Et puis, le petit jeu recommence.

Il est bien entendu que c'est ainsi que tous nos jeunes gens font leur service militaire. Et n'oubliez surtout pas que ce document a été publié dans une revue antimilitariste: non, il



figurait dans le dernier numéro de « Forum », un périodique patronné par l'Etat-Major de la Force terrestre et où l'on s'efforce de vanter l'Armée et de raffermir les qualités morales du militaire. C'est tout de même un peu fort... hum!

#### LES FEMMES A L'ARMEE

Le Luxembourg compte deux femmes sénateurs. L'une d'elles, Mme Godinache-Lambert, a déposé une proposition de loi « tendant à une expérimentation du service national féminin ». Etant donné qu'il y a eu du retard dans l'impression du projet, nous attendrons de le posséder pour en reparler.

#### REGLEMENT DE DISCIPLINE

Le nouveau ministre de la Défense nationale a donc, dès son entrée en fonctions, fait promulguer le nouveau règlement de discipline instituant une procédure dite « de démocratisation » ou « d'humanisation » de l'Armée. Ce document était en cours d'élaboration depuis de nombreuses années.

Les militaires, écrit-on, disposeront désormais d'un statut disciplinaire comparable à celui des autres agents des services publics.

Il faut cependant dire que le règlement de discipline n'était plus guère appliqué avec les rigueurs ou fantaisies d'un adjudant Flick ou d'un capitaine Hurleret. Ce que nous craignons, quant à nous, c'est que la procédure très démocratique instaurée par le nouveau règlement soit uniquement exploitée par les mauvais soldats: ces quelques rares miliciens qu'on trouve dans toutes les unités, et qui ont pour seul plaisir d'empoisonner aussi bien la vie de leurs camarades que celle de leurs chefs. Le bon soldat n'a pas besoin d'un règlement de discipline pour accomplir correctement son service: et s'il lui arrive — ce qui est l'exception — de commettre une petite faute, il accepte sans rechigner la sanction qu'elle lui vaut et qu'il estime avoir méritée.

#### PLUS DE TONDEUSE

On dit aussi que M. Vandon Boeynants aurait décidé de mettre fin à toute règle en ce qui concerne la longueur des cheveux, pour autant qu'on puisse faire entrer ces derniers dans le casque et qu'ils n'empêchent pas le soldat de se servir de son arme. Déjà, la barbicette avait un succès fou à l'Armée, et nous aurons bientôt des Absalon en série.

On est beaucoup moins large aux Etats-Unis où un soldat de l'Armée de l'air qui avait refusé de couper ses cheveux court, conformément au règlement, s'est vu condamner à trois mois de travaux forcés et à une amende représentant environ 30.000 FB. Et en URSS, c'est toujours le ras intégral.

#### UN BON ESPRIT

Nous avons été heureux de lire dans la presse que l'équipe du Football Club Bruggeois, qui aurait pu se plaindre des conditions dans lesquelles elle avait dû jouer à Liège, avait décidé de ne pas déposer de réclamation, et ce notamment dans la préoccupation de ne pas envenimer les rapports entre Wallons et Flamands.

C'est là faire preuve d'un très bel esprit que l'on retrouve généralement chez les sportifs pratiquants; on n'en dira pas de même de certains reporters de radio ou de télévision qui s'ingénient, de toutes les manières, à attiser les passions entre nos deux communautés.

#### LE GOUVERNEMENT ET LES VICTIMES

##### DE LA GUERRE

On s'est étonné — et notre ami Jean Fosty l'a exprimé, en termes excellents, au Sénat — que la déclaration gouvernementale se soit tenue de faire état du sort des victimes de la guerre, et que ces dernières ne se soient vu consacrer qu'une ligne et demie dans l'accord politique conclu entre les deux partis de gouvernement: « Parachèvement de l'œuvre entreprise pour la liquidation du contentieux des victimes de la guerre ».

En vérité, on peut estimer que tout se trouve dans cette phrase, pour autant que l'on passe aux actes. Il n'y a d'ailleurs plus de gros problème à régler, sinon celui du pouvoir d'achat des pensions de guerre et les deux points subsidiaires qui sont repris dans la proposition de loi qu'avait fait déposer notre Fraternelle, à savoir: la supputation, pour le calcul des périodes de rente, de toutes les périodes d'hospitalisation, de convalescence et d'absence pour motifs de santé, ainsi que l'extension de la rente à la période de mobilisation.

#### UNE AFFAIRE DE PANTALON

On se demande pourquoi certains crient au scandale parce qu'une parlementaire de la Volksunie a annoncé son intention de se présenter à la Chambre, honorablement pantalonnée; d'autant que la personne en question ne portait, jusqu'ici, que des minijupes particulièrement raccourcies jusqu'aux limites extrêmes de la décence.

Nous est avis que ceux qui se plaignent sont précisément des parlementaires qui ne pourront plus jouir du spectacle.

## Notre camarade Charles Hanin ministre de la Culture française

Ministre des Classes moyennes dans le précédent gouvernement, M. Charles Hanin, ancien du 6 Ch. A. en 1940, s'est vu confier, dans la nouvelle équipe ministérielle, le portefeuille de la Culture française devenu un des plus importants, à la suite de la réforme de la Constitution qui a inauguré une Belgique communautaire et a confié à des Conseils culturels une partie importante du travail assumé précédemment par le Parlement. La Fraternelle a adressé au nouveau-ancien ministre le télégramme suivant:

« Les Chasseurs Ardennais sont heureux et fiers de voir un des leurs à nouveau membre du gouvernement. Ils vous adressent leurs vœux de large réussite dans votre mission. »  
(s) Albert Hubert,  
Président national.

#### Réponse:

« Monsieur le Président national, Je tiens à vous remercier vivement pour les chaleureuses félicitations que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination comme Ministre de la Culture française. Voulez-vous être mon intermédiaire auprès des Chasseurs Ardennais, et leur dire combien cette délicate attention m'a particulièrement touché. Veuillez agréer, Monsieur le Président national, l'assurance de mes sentiments très distingués. »  
(s) Charles Hanin.

## Le fête de l'Infanterie à Arlon, le samedi 13 mai

A la suite de nouvelles modalités décidées par le ministre de la Défense nationale, les fêtes d'armes auront lieu désormais principalement dans les écoles des armes, et c'est ainsi que la fête de l'Infanterie sera commémorée à Arlon, à l'Ecole d'Infanterie, le samedi 13 mai 1972. Une prise d'armes aura lieu dans la cour d'honneur de l'Ecole, le jour dit, à 11 h 15; elle sera suivie d'un défilé et d'une réception.

Tous les Chasseurs Ardennais sont invités à être présents à cette manifestation, et plus particulièrement ceux de la région d'Arlon et du sud de la province. Nous espérons former un groupe compact avec la présence de la plupart de nos drapeaux; ainsi, nous témoignerons de la force des Chasseurs Ardennais dans l'Infanterie. Rassemblement à 10 h 45 dans la cour d'honneur de P.E.I., caserne Callemeyn.

# LA VIE DE LA FRATERNELLE



Photo retrouvée dans nos archives: le Roi salue notre monument national qu'il vient de fleurir. Deux officiers Chasseurs Ardennais de l'Ecole d'Infanterie portaient la couronne royale, dont, à l'avant-plan, le lieutenant Joseph Bolton, récemment décédé.

## COURTRAI - VINKT

28 mai 1972

L'annuelle cérémonie officielle qui se déroule à Courtrai au Monument national de la Lys aura lieu le dimanche 28 mai. Une fois de plus, nous l'espérons, le groupe des Chasseurs Ardennais sera le plus remarqué par son nombre et son allure.

Réunion avant 10 h 45 au parc communal.

Immédiatement après la manifestation de Courtrai, nous nous rendrons à Vinkt, du moins pour ceux qui désirent y prendre le repas de midi avec les autorités locales.

Menu prévu pour cette année:

- Entrée.
- Filet de porc, pommes croquettes et deux sortes de légumes.
- Vin.

— Café.

Prix (tout compris): 150 F.

Inscriptions (avant le 22 mai):

a) dans les sections, du moins pour celles qui organisent un déplacement;

b) à la section du Brabant pour les autres et les membres de ladite section, de préférence en versant à l'avance le montant de l'inscription au C.C.P. 35.22.42 de la section du Brabant, avenue de la Brançonnette 80 B, 1040 Bruxelles.

La cérémonie qui, à Vinkt, commémore la bataille de la Lys et les massacres de civils débutera à 15 h. Rassemblement à l'entrée du village, route de Deinze, pour 14 h 45 au plus tard.

## Manifestations 1972

30 avril — Liège

Congrès national.

5 - 6 mai — Spich

Fastes du 1 Ch. A.

13 mai — Arlon

Fête de l'Infanterie

18 - 19 mai — Vielsalm

Fastes du 3 Ch. A.

28 mai — Courtrai / Vinkt

Commémoration de la bataille de la Lys.

Juin — Werl

Fastes du 20 A.

28 juin au 1<sup>er</sup> juillet

Marche du Souvenir et de l'Amitié.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à Libramont le 3 mars. Il a mis au point le programme du prochain congrès national et a décidé de proposer de tenir à Athus le congrès 1973.

Les administrateurs se sont souciés des autres manifestations de la présente année. Le Conseil a approuvé le texte modifié des statuts, tel qu'il résulte d'un travail fait de concert par le président national et les trois administrateurs-conseillers; la prochaine assemblée générale sera appelée à ratifier les statuts amendés.

Le Conseil s'est, à nouveau inquiété du retard apporté à l'aménagement du monument national de Martelange. De nouvelles démarches seront entreprises.

## SOUTIEN DU BULLETIN

Depuis notre dernier numéro, nous avons reçu:

Section du Brabant	4.770 F
Section de Bertrix	500 F
Section de Huy	500 F
Section de Virton	250 F
Sous-section de Molenbeek	250 F
Léon Coquijs, Bruxelles	200 F
Victor Delang, Louvain (10e de Ligne)	200 F
Eugène Juchtmans, Bruxelles (10e de Ligne)	150 F
Alfred Deraedt, Bruxelles (10e de Ligne)	100 F
Lieutenant Général Lamote, Bruxelles	100 F
Elisabeth Piedboeuf, Arlon	100 F
Louis Vigneron, Ciney	100 F
Frans Michem, pastoor, Vinkt	50 F
Alfred Deton, Bois-de-Villers	50 F
Jan Verwee, Deinze	50 F
Général-major e.r. Bouhôn, Anvers	50 F
Jean Meyers, Bruxelles	50 F

Total: 7.470 F

D'autre part, notre ami Droeshaut a récolté huit abonnements de soutien.

A tous, un grand merci.

## Le général J. Groven à la tête de la Force mobile de l'OTAN

Le général-major John Groven, qui remplit depuis le 1er novembre 1968 la fonction de chef d'Etat-Major de la Force terrestre, a été placé, le 15 mars 1972, à la tête de la Force mobile (terre) du Commandement allié en Europe (AMF) dont le QG est installé à Mannheim-Seckenheim. Il succède à un général italien. Déjà, de 1963 à 1965, le colonel Groven avait été chef d'Etat-Major de l'AMF. Cette dernière, entièrement transportable par avion, est avant tout une force de dissuasion, chargée d'intervenir sur-le-champ, principalement aux flancs de la région européenne OTAN.

C'est une mission de confiance qui échoit à l'ancien du 3 ChA, et nous l'en félicitons cordialement.

## Mariage

Le 18 mars a été célébré, à Waterloo, le mariage de Mlle Bernadette Steimes, fille du lieutenant-colonel d'aviation, ancien du 4 Ch. A. en 1940, et de Mme Albert Steimes, avec M. Michel Bissot. Nos vœux de bonheur les accompagnent.

## Qui connaît ces P.G.

### Chasseurs Ardennais



La photographie que nous reproduisons ci-dessus nous a été fournie par le Service de l'Historique des Forces armées, à qui elle a été envoyée par un Allemand nommé Georg Naujoks qui habite actuellement à Hedemunden, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Kassel. Durant la guerre, il habitait en Prusse orientale, à Schlaunen ou Schlannen, canton de Heydekrug. Cette ville, qui s'appelle maintenant Silute, se trouve à 100 km au nord-est de l'ancienne Königsberg, qui s'appelle aujourd'hui Kaliningrad, la Prusse orientale ayant été partagée entre l'Union Soviétique et la Pologne.

M. Naujoks voudrait retrouver les trois prisonniers de guerre qui se trouvent sur cette photo, et plus particulièrement celui du milieu dont il se rappelle qu'il avait nom Omer Michel. Il est vraisemblable que ces prisonniers de guerre dépendaient du stalag I A.

Quelqu'un pourra-t-il nous aider à les identifier, ou bien les intéressés voudront-ils bien se faire connaître? S'adresser au président national.

## Naissance

Par suite d'une regrettable omission, notre précédent numéro n'a pas signalé la naissance, en août 1971, d'un futur Chasseur Ardennais, prénommé Jean-Pol, au foyer de l'adjudant retraité Louis Losseau, délégué communal de Rochefort, ancien du 2 Ch. A. en 1940, PG évadé, officier RA, PP, adjudant au 1 Ch. A. après la guerre, puis enfin adjudant de Corps au 4 Cy.

Comme qui les vieux adjudants des Chasseurs Ardennais (65 ans aux derniers prunes pour L. Losseau) sont toujours solides au poste.

Proficiat à M. et Mme Losseau, et heureuse existence à Jean-Pol.

## Décès

### Jean André, secrétaire de la section de St-Hubert

Le 2 mars, décédait à l'hôpital de Godinne, où il était à nouveau en traitement depuis plusieurs mois, notre ami l'adjudant Jean André, secrétaire-trésorier de la section régionale de Saint-Hubert. Il n'avait que 58 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Hubert le 7 mars, en présence d'une foule très nombreuse, et notamment, pour la Fraternelle: MM. Lepage, vice-président national; Guiot, secrétaire national adjoint; les administrateurs André, président de la section de Houffalize, Autphenne, président de la section de Virton, Eppe, président de la section d'Etalle, Goffart, président de la section du Brabant; Jean Dom, président, et Albert Gofflot, vice-président de la section de Saint-Hubert.

Une allocution fut prononcée au nom de la Fraternelle, en lieu et place du président national retenu à Bruxelles par ses occupations professionnelles, par le 1er vice-président Robert Lepage.

Jean André appartenait, en 1940, à la Cie 4, 7 PPN composée, on le sait, de Chasseurs Ardennais, et dont les officiers étaient les notaires André Henrion et Roland Ensch, et l'avocat Joseph Simonet.

Il fut un secrétaire-trésorier modèle pour la section cantonale de St-Hubert du Service social du Chasseur Ardennais. En même temps, il militait activement dans la résistance, aux côtés notamment de notre ami Jean Goffart.

Les Chasseurs Ardennais de Saint-Hubert échappèrent à l'arrestation de la GFP en février 1944 et prirent le maquis, organisant l'AS dans la région. Jean André, outre ses armes, en homme méticuleux, y avait emporté son fichier par commune, section de commune et spécialités (une création S.S. Ch. A.), et il le tenait soigneusement à jour.

Il poursuivit sa carrière à l'Armée et fut longtemps attaché au service de guet de l'Ecole des Troupes blindées à Stockholm. C'est au cours d'un exercice qu'il contracta, il y a nombre d'années, le mal qui devait tant le faire souffrir et l'emporter prématurément. Cependant, quand Jean Goffart lui demanda de reprendre en mains la section de Saint-Hubert de la Fraternelle, il accepta. Malheureusement, son état de santé, très déficient, l'empêcha de donner sa mesure. C'était là sa grande peine, et il l'exprimait encore il y a quelques mois au président national qui le rencontrait.

Nous avons perdu en lui un précieux et courageux camarade. Nous renouvelons à Madame André et à ses quatre enfants nos fraternelles condoléances.

## Naissance

Le commandant Jean Goffart, président de la section du Brabant, est, à son tour, grand-père pour la deuxième fois. En effet, une fillette prénommée Anne-Bénédict est née au foyer de son second fils, le lieutenant Jacques Goffart, qui appartient au 4 TTR.

Nos bien vives félicitations aux grands-parents et au jeune foyer.

## Le 10e de Ligne, bataillon de garde du Luxembourg

Il existe, dans chaque province, un bataillon de garde, dépendant du commandement militaire. Pour le Luxembourg, il a été décidé, à l'initiative du colonel BEM Marlière, quand il commandait encore la province, que ce bataillon porterait le nom de 10e de Ligne, dont le glorieux drapeau est confié à l'Ecole d'Infanterie. Son commandant est le lieutenant-colonel BEM e.r., colonel de réserve G. Jacques, qui a commandé le 1 Ch. A., puis le 2 Ch. A., actuellement unité de réserve.

## A la tête du 2 Ch. A.

Le colonel R. Stenuit, à la suite de sa promotion à la troisième étoile et d'une nouvelle affectation, a cessé de commander le 2e Chasseurs Ardennais, unité de réserve. A la tête de celui-ci, se trouve présentement le major Posso, ancien commandant en second du 3 Ch. A. et qui était l'adjoint du colonel Stenuit, lors du rappel en septembre dernier à Bourg-Léopold.

## Le Luxembourg à la conquête de Bruxelles

Alors que nous bouclons, non sans peine, ce numéro, nous avons participé aux séances inaugurales d'une semaine luxembourgeoise, dans le cadre du début du programme d'animation de la Grand-Place de Bruxelles. Ces manifestations, qui devaient durer jusqu'au 26 mars, et dont la presse, la radio et la télévision auront rendu compte, ont été organisées à la cravache, en un minimum de temps, par le nouveau député permanent au tourisme Marcel Rasquin, qui est un ancien Chasseur Ardennais de 1940: il appartenait au 3 Ch. A. L'inauguration a été faite par le ministre (Chasseur Ardennais) de la Culture française et Mme Charles Hanin, en présence de nombre de personnalités luxembourgeoises, le fond musical étant assuré par la musique FDI, comme il se doit, laquelle a fait résonner deux fois dans les ors de la plus belle grand-place du monde, la Marche des Chasseurs Ardennais. Normalement, le président national de la Fraternelle devait participer le vendredi 24 mars à une émission radio dirigée vers le Luxembourg.

## Mariage

Le samedi 25 mars, Mlle Bernadette Militis, fille de notre membre d'honneur, le lieutenant-colonel Militis, a associé son destin à celui de M. Jean-Pierre Elienne, de Mussy-la-Ville. Nos vœux de grand bonheur.

## Décès

Le 13 mars, est décédé à Schleiden, le commandant e.r. Raymond Perpète, qui a servi au 1 Ch. A. et était membre effectif de la Fraternelle. Il gérait la CMC de Blankenheim.

Les obsèques ont été célébrées à Pali-seul. Une délégation du 1 Ch. A. était présente, et parmi elle le porte-drapeau Jean-Talbot.

Nous exprimons nos bien vives condoléances à Mme Perpète et à ses enfants.

## DANS NOS SECTIONS

### ATHUS — AUBANGE — MESSANCY

Dès à présent, le comité invite cordialement ses membres à participer nombreux au congrès national de Liège, le 30 avril prochain. Une invitation personnelle, sera adressée à chacun en temps opportun, reprenant tous les renseignements souhaités.

Il en sera de même pour ceux qui aimeraient participer aux fêtes régimentaires du 1er Chasseurs Ardennais à Spich en Allemagne Fédérale.

Lors de sa dernière réunion, le comité a décidé de poser sa candidature pour l'organisation du Congrès National de la Fraternelle à Athus, en 1973.

Pour renforcer les rangs, le comité invite les anciens chasseurs ardennais du canton de Messancy et particulièrement ceux de Halanzy, Rachecourt et autres localités du canton à s'affilier à la section régionale qui groupe tous ceux qui aiment à conserver un lien fraternel entre anciens des Régiments des Chasseurs Ardennais.

## BERTRIX

### Assemblée

Une importante réunion a eu lieu, le 25 janvier, sous la présidence d'Edouard Klels.. Ce dernier, devenu conseiller provincial, ne pouvant plus siéger au conseil d'administration, il a été décidé unanimement de présenter, pour lui succéder, la candidature du secrétaire-trésorier Emile Colson.

Le porte-drapeau Albert Hartert devant renoncer à cette fonction sera remplacé par Marcel Pignolet. Il sera flanqué de deux suppléants.

Un déplacement en autocar sera organisé pour le congrès national de Liège.

L'annuel banquet-soirée dansante aura lieu le samedi 8 avril dans les locaux de l'athénée royal.

## Naissances - bis

La cheville ouvrière de la section ne fait pas le détail (sauf dans son commerce): le voilà doublement grand-père à un mois d'intervalle. Une petite Valérie est, en effet, née au foyer de M. et Mme Nicolas Colson le 16 décembre 1971, et un petit Joël le 15 janvier 1972 au foyer de M. et Mme Brasseur-Colson.

En ce qui concerne cette dernière naissance, un exploit du capitaine docteur en médecine Paul Pierré (Chasseur Ardennais, comme de bien entendu!): alerté à 4 heures du matin, il quitte Bertrix à 4 h 10; malgré le brouillard, il arrive à la maternité de Bastogne à 4 h 35' etc., à 4 h 55 l'accouchement était terminé. Même aux USA et en URSS, on ne fait pas mieux! Bravo.

Et proficiat aux parents et grands-parents.

## ETALLE

### Décès à Bellefontaine d'Henri Bodson, adjudant au 5 Ch. A. en 1940

Le 16 janvier 1972, décédait à Bellefontaine, notre camarade Henri Bodson qui en 1940, appartenait en qualité d'adjudant au 5e Chasseurs Ardennais.

Voici de larges extraits du compte rendu des funérailles publié par «L'Avenir du Luxembourg».

Mercrêdi 19 janvier, une grande foule assistait aux obsèques de M. Henri Bodson, décédé à l'âge de 64 ans. Un discours fut prononcé à la levée du corps, par M. Gaston Eppe, président des anciens Chasseurs Ardennais de la Fraternelle d'Etalle. Voici quelques passages de l'émouvant hommage rendu au défunt: «Témoin de la bataille sanglante du 22 août 1944, à Bellefontaine, Henri Bodson a su garder intact le souvenir de l'héroïsme des soldats français qui ont versé leur sang généreux sur ce beau coin de notre Gaume... En 1926, il fit son instruction militaire au 10e de Ligne, puis au régiment des Chasseurs Ardennais: non seulement celui que nous pleurons fut un soldat courageux et dévoué, mais aussi un gradé remarquable: mobilisé au 3e bataillon du 5e Ch. A., en 1939-1940, l'adjudant Henri Bodson a donné durant les jours pénibles de 1939-40, et les jours terribles de la campagne des 18 jours de mai 1940, toute la mesure de sa valeur, de son abnégation, de sa bravoure; avec son régiment, il a participé héroïquement aux combats sanglants de Vinkt; sa vie, il l'a risquée plusieurs fois comme chef de peloton; sa fidélité profonde aux Chasseurs Ardennais, il l'a manifestée en entrant dès sa formation dans leur fraternelle, leur apportant toute sa sympathie et sa générosité... Honnête commerçant, il a accompli sa tâche consciencieusement, avec sa serviabilité proverbiale».

M. Henri Bodson, était connu pour son érudition, pour son amour du terroir gaumais.

Au cours de l'offrande nous avons relevé la présence de M. Gaston Eppe; de M. Robert Lepage, vice-président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; de M. le conseiller provincial Gilson; de MM. les bourgmestres Lahure et Ferry, de Bellefontaine et de Tintigny; du major Van Mollet; de MM. Albert Lafontaine et Postal, de la Fraternelle régionale des Chasseurs Ardennais; des présidents et délégués des sections locales et voisines de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais avec leurs drapeaux...

Après les funérailles, un casse-croûte gracieusement offert par la famille regroupait les anciens de 1914 et de 1940, dans l'évocation chaleureuse de souvenirs communs et de déférent hommage aux dirigeants responsables de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Ajoutons que Mme H. Bodson, pour remercier les Chasseurs Ardennais, a fait un don de 2.000 F, à la section d'Etalle.

Nous l'en remercions et lui renouvelons, ainsi qu'à sa famille, l'expression de notre vive sympathie.

# BRABANT



Le nouveau comité de la section : (Photo A. Dieucide)

Assis : MM. Géonot, Huppert, Goffart, Reumont et Gustin.

Debout : MM. Galez, Sevenants, Laurant, Guioi, Grisart, Strainchamps, Derweduwen et Temmerman.

## BAL DE LA HURE

Chers amis lecteurs, nous sommes contents, heureux aussi de vous faire partager notre plaisir en vous apprenant que le « Bal de la Hure » donné le 4 mars, par la section du Brabant, au club prince Baudouin, à Bruxelles, a récolté un très beau succès.

A 8 h 30, heure militaire, l'orchestre démarre pour diriger les participants vers la salle du bal où tout est fin prêt pour la circonstance. Le président Goffart et Madame, assistés de Comité au complet accueillent et placent nos invités. Progressivement, la salle se remplit et notre trésorier Gustin, une main dans sa caisse, l'autre distribuant les cartes d'entrée s'aperçoit bientôt que son contingent est épuisé. Dilemme, refuser les entrées et jouer à bureau fermé ou déclarer « portes ouvertes » ? C'est la dernière solution qui fut choisie et avança Mesdames, Messieurs !

Une salle de bal c'est comme un tram, ça n'est jamais vraiment plein. C'est le moment choisi par le Président pour souhaiter bienvenue, bon amusement à tous les participants et annoncer :

- que notre Président National, M. Albert Hubert, s'était fait excuser ayant tenu conseil à Libramont et retenu dans la soirée pour raisons familiales;
- la présence parmi nos invités de M. Nols, bourgmestre de Schaerbeek, du colonel Moïny, administrateur-conseiller de la Fraternelle, du major Engels, représentant le Commandant du 3 Ch. A., d'une délégation du 1 Ch. A. avec l'Adjudant Leuris, de l'ancien comd. du 3 Ch. A., le colonel Peterkenne, de M. Gaston Williot, ancien bourgmestre de Schaerbeek, du colonel Gillet, de Mme François, épouse de notre regretté président décédé, de M. Arias, secrétaire du 10<sup>e</sup> de Ligne, des représentants du Groupe des Luxembourgeois de Bruxelles, d'une délégation du Cercle Gaumais, les épouses des personnalités citées, enfin les membres, épouses, amis, amies des Chasseurs Ardennais trop nombreux pour être cités ici.

Le Président abrégée d'ailleurs son introduction pour ouvrir le bal et livrer la piste aux danseurs impatientes. L'orchestre, le « Swing Academy » était à la hauteur et bien adapté à notre public jeune et moins jeune; son répertoire varié permit à chacun de trouver ce qu'il préférait. Une mention spéciale pour son infatigable chanteuse-animatrice. Rappelons aussi la « danse du train » avec son pot-pourri qui nous fit voyager longtemps autour du monde.

Nous avions en intermèdes :

- M. André Lahaye, baryton du Théâtre Royal de Liège qui fut très applaudi dans sa rétrospective de chansons 1900;
- les chanteurs de la s./section de Molenbeek, rassemblés sous la bague... magique de leur président M. Prosper Sevenants, pour nous faire entendre la classique « Marche des Chasseurs Ardennais » mais d'une façon originale. Bravo et merci, Prosper;
- l'annonce de la naissance d'un petit-fils chez notre porte-drapeau Max Géonot... et ça s'arrose.

Vint l'heure du tirage de notre grosse tombola. Arranger et distribuer les lots aux nombreux gagnants fut l'affaire de la famille Bouffloux et de ses renforts. Qu'ils trouvent ici nos vifs remerciements.

Aux petites heures, l'orchestre ayant brillamment rempli son contrat, il fallait cloôturer. Le Président remercia l'assistance, le Comité, le Club Prince Baudouin et toutes les personnes qui, d'une manière quelconque, avaient collaboré à la réussite particulièrement brillante de cette soirée. Mais la foule encore très nombreuse, réclamait : musique ! et le Président, succombant sous le nombre, accorda une prolongation d'une demi-heure.

C'est finalement à trois heures du matin qu'on se dit « au revoir et à l'année prochaine ».

C'est aussi une invitation pour vous, chers amis lecteurs, si vous n'étiez pas présents.

## Pour les automobilistes.

Notre camarade Léon Grisart, rue de la Baanderie 39, 1000 Bruxelles, a été nommé président de l'Association belge des Commissaires de routes. C'est une adresse à retenir pour les amateurs de sport automobile.

## Décès.

Nous avons appris le décès de deux de nos membres : André Lamy, ancien du 3 Ch. A. à Etterbeek, le 1er décembre 1971; Victor Matys, à Koelkelberg, le 25 décembre 1971.

La section a adressé ses fraternelles condoléances aux familles éprouvées.

## A l'honneur.

Notre membre protecteur, M. Jules Lermiaux, a été décoré par le prince Albert de la Médaille d'or du mérite du donneur de sang, avec palmes de vermeil, pour cent quarante donations. Nous adressons à notre généreux ami nos plus vives félicitations.



(Photo A. Dieucide)

Les décorés de la dernière assemblée générale : assis : MM. Larimont, Roegiers et Gustin ; debout : MM. Fl. Peeters et Deghels.

## Remise de commandement au 3 Ch. A.

Malgré une météo peu engageante, deux de nos délégués ont assisté, avec drapeau, à la remise de commandement du 28 janvier. Nous remercions les autorités du 3 Ch. A. pour l'accueil très cordial qui leur a été réservé.

## Congrès national à Liège, le 30 avril.

Nous confirmons l'affrètement d'un car qui partira du « Gascogne » à 7 h 15.

## SAINT-HUBERT

### Secrétariat

A la suite du décès de notre regretté ami Jean André, notre camarade Lucien Schiltz, qui habite route de Poix à St-Hubert, a bien voulu accepter de lui succéder. Il appartenait, en 1940, à la 5e Cie qui s'est illustrée à Bodange, et faisait partie du peloton du lieutenant René Authenne. Tous nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle mission.

## HOUFFALIZE

### DECES

Bien que nous ne soyons qu'au début du nouvel exercice, il nous faut déjà enregistrer sept décès : Norbert Demelonne, à Soy; Hubert Nicolas, à Yehippe-Leignon; Ferdinand Leonard, à Patignies; Armand Simon, à Houffalize; Alfred Dabe, à Devantave; Clément Bertrand, à Halma; René Delyer, à Froidieux.

Aux familles de tous ces chers anciens, nous réitérons nos bien vives condoléances.

### CONGRES NATIONAL

Dans le précédent numéro du bulletin, il a été recommandé de s'inscrire le plus vite possible dans la section à laquelle on appartient. Ceux qui désirent assister avec nous à ce congrès — nous souhaitons qu'ils soient nombreux — doivent donc nous en aviser sans tarder, car il il pourra être tenu aucun compte des inscriptions de dernière minute. Nous attendons avec impatience votre adhésion.

### COTISATION

Nous rappelons une fois encore à ceux qui ne se sont pas mis en règle qu'il est de leur intérêt de verser sans plus tarder leur cotisation pour 1972 au C.C.P. n° 7621.37 de la section. Sous peu, nous procéderons au recouvrement postal, mais nous serons dans l'obligation d'en porter les frais en compte.

### PORT DU BERET

Trop nombreux sont ceux qui ne s'en coiffent pas lorsqu'ils assistent à des manifestations patriotiques ou lors des funérailles d'anciens frères d'armes. Soyons fiers de le porter en toute occasion. Ceux qui en seraient dépourvus peuvent s'adresser à nous pour en obtenir un nouveau.

## NAMUR

### Un nouveau départ.

Depuis quelque temps, la section de Namur avait besoin d'être revigorée et relancée. Dans ce but, une réunion a eu lieu au mess du C.I. n° 1, le samedi 11 mars, sous la direction du président national et en présence du lieutenant-colonel Militis. Un nouveau comité a été constitué comme suit :

**Président d'honneur :** Lieutenant-colonel Jean Militis, membre d'honneur de la Fraternelle, commandant le Centre d'Instruction n° 1;

**Président :** Georges Gilsoul, 60, rue de Bruxelles, 5000 Namur.

**Vice-Président :** Commandant Gustave Demaret, 104 rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais. Tél. : 681/28096.

**Secrétaire :** Léopold Misson, 6, rue de l'Eglise, 5820-Spy. Tél. 07/78.57.60.

**Secrétaire-adjoint :** Albert Champion, 137, rue du Fond, 5730 Malonne.

**Trésorier :** Cette fonction qui sera cumulée avec celle de secrétaire avait été acceptée par l'adjudant retraité Albert Thonglet, ancien secrétaire du QG/1 D Ch. A. — Malheureusement quelques jours plus tard, la faculté l'obligea à renoncer.

**Trésorier-adjoint :** Georges Bernard, 124, rue du Centre 5003 St-Marc.

**Relations publiques :** Commandant Lejaques, c-o C.I. n° 1, Caserne Marie-Henriette, 500 Namur. Tél. 081-927.92.

Le nouveau comité va se mettre à la tâche pour appeler à la Fraternelle le plus grand nombre possible d'Anciens, particulièrement des régions de Namur, Andenne, Dinant, Gembloux.

Le jeudi 11 mai, jour de l'Ascension, sous l'égide du C.I. n° 1, il organisera une cérémonie au mémorial de Tempoux.

## NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

### UNE INITIATIVE EXCEPTIONNELLE

...et même sensationnelle : la section de Neufchâteau-Libramont qui a des ressources insoupçonnées, a décidé d'offrir, sans le moindre frais, à ses membres le déplacement et le dîner pour le congrès national de Liège. On a même remboursé ceux qui s'étaient déjà inscrits.

Faut-il dire que l'on s'est précipité aux guichets et qu'il a fallu finalement les fermer.

Une idée à creuser : si l'initiative se généralisait, on serait 5 à 10.000 l'an prochain à Athus. De quoi faire un malheur, bonne-mère !

## Musée du camp de Beverloo.

En février, a été constituée une association pour le musée du camp de Beverloo; elle se propose de promouvoir tout ce qui a trait à la création et à l'évolution dudit camp, notamment par la création d'un musée.

Un bâtiment du domaine militaire sera prochainement mis à la disposition du comité. Le musée comprendra une section cartes-vues et photos, une section plans, certes et maquettes, une section bibliothèque, une section matériel divers. L'inauguration est, d'ores et déjà, fixée au 6 octobre 1972.

Le comité du camp de Beverloo fait appel à tous ceux qui pourraient lui céder des documents, photos ou autre matériel. Les Chasseurs Ardennais qui seraient dans ce cas sont priés de se mettre en rapport avec l'adjudant Guioi, secrétaire national adjoint, à la Direction générale du Service de Santé, téléphone 34.84.00 extension 221.

### AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1972 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.



## DANS LES HAUTES SPHERES DE L'ARMEE

Le Roi a donc désigné, sur proposition du ministre de la Défense nationale, pour occuper les fonctions de chef d'Etat-Major général des Forces armées, le lieutenant général aviateur Crekille. Il a de beaux titres de guerre, ayant commandé une escadrille de la RAF, et on le dit énergique. Toutes raisons de lui faire confiance, en espérant qu'il descendra souvent sur le plancher des... troupiers qui restent le fondement d'une Armée.

De son côté, le lieutenant général Pierre Roman a été nommé chef d'Etat-Major de la Force terrestre, en remplacement du général-major John Groven, appelé à exercer un haut commandement de l'OTAN.

Nous nous réjouissons de cette désignation. Les Chasseurs Ardennais se souviendront que c'est précisément le polonois puis le général-major Roman qui, en tant qu'aide-de-camp, représenta le Roi à l'inauguration du mémorial de Vinkt, puis aux cérémonies du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la Fraternelle.

### UN BRILLANT SOLDAT

Titulaire de l'Épée du Roi à la sortie de l'Ecole royale militaire en 1938, le sous-lieutenant Roman gagna l'Angleterre au début de 1941 et se porta volontaire pour la « Troop » belge de Commandos formée, en 1942, sous la direction du capitaine Danloy. Il devait devenir l'adjoint de ce dernier et participer brillamment à toutes les opérations de cette unité : campagnes d'Italie, Yougoslavie, Walcheren, Allemagne.

Commandant en second du régiment Comardo, fondateur du Centre d'entraînement de Marche-les-Dames qui devait reprendre ensuite et animer notre ami Jean Militis, il a été notamment affecté au SHAPE et au cabinet du ministre de la Défense nationale, chef des opérations du Groupe métropolitain du Bas-Congo en 1950, aide-de-camp du Roi en 1965, commandant du régiment Paracommando de 1965 à 1968, premier sous-chef d'Etat-Major général de septembre 1968 à avril 1970, date à laquelle il a pris le commandement de la première division dont fait partie le 1<sup>er</sup> Chass. Ardennais. Il a pu, là, apprécier les qualités de ce régiment.

### DESOLANT

Précisément, lors de la nomination au grade de lieutenant général, en février dernier, du général-major Roman — nos félicitations, mon lieutenant général — un hebdomadaire a cru bon de s'en prendre vilainement à ce brillant officier en présentant sa désignation, rétroactivement au 26 décembre 1971, comme un dernier coup de ministre Segers dont le nouveau lieutenant général n'aurait été que la piètre créature. Rien n'est plus révoltant, triste et méprisable qu'une telle accusation. Tout le monde savait qu'en raison de la crise ministérielle, les promotions d'officiers n'avaient pu être assurées normalement dans l'Armée le 26 décembre 1971, et que celles qui auraient dû intervenir à cette date le seraient avec effet rétroactif à la date en question. Tout le monde savait aussi que le général-major Roman serait certainement promu lieutenant général. Epée du Roi, « Military Cross » britannique, ayant acquis son brevet d'ingénieur à la sortie de l'Ecole d'Application Artillerie-Génie avec la mention exceptionnelle de « Parfait » et félicitations du jury, le lieutenant général Roman est un officier de valeur exceptionnelle.

Nous vivons dans un pauvre pays. Là où nous aurions des raisons de nous enorgueillir de posséder des hommes de cette qualité, il y a des gens qui doivent tout salir, tout rapetisser. Même si ledit hebdomadaire a, par la suite, traité le nouveau chef d'Etat-Major de la Force terrestre de « beau guerrier », le mal était fait.

Poursuivez votre route droite, mon général.



## 20. D'ARTILLERIE

### REMISE DE COMMANDEMENT

Le 3 septembre 1971, le soleil est là, bien entendu. La plaine est vide, en bordure, une tribune chatoie et ronronne.

Une musique militaire, brusquement, lacère ce silence confortable et tout de suite, c'est l'animation: la troupe, impeccable, vient se ranger face à la tribune.

Quelques ordres. Retombe le silence.

Ce jour, après 25 mois, le Lt-Col. Urbain remet son commandement. La tâche fut bien remplie: les exercices ont succédé aux CPX, les CPX aux manœuvres, les manœuvres aux alertes. Un beau commandement: les tests du bataillon furent brillants, à chaque fois.

Un beau commandement vous disait-on. Le Colonel Urbain était exigeant et l'était bien davantage pour lui-même. Un bataillon est un outil: fait d'acier très pur, il est solide, beau, luisant et efficace. Mais une goutte de pluie suffit à le rouiller. Il exige un entretien sans cesse renouvelé.



Le nouveau Chef de Corps,  
le lieutenant-colonel BEM De Smedt.

Le 20 A n'a jamais eu le temps de rouiller. L'outil, sans cesse, était réaffûté. Le 20 A en est assez fier, faut-il le dire?

Le Colonel Urbain n'a pas quitté cette arme qui lui est chère: il est appelé à exercer d'importantes fonctions à la Section d'Artillerie du QG de la 1<sup>re</sup> Division.

Le Bataillon tout entier lui souhaite bonne chance là-bas.

Et lui dit merci, bien merci.

Le nouveau Chef de Corps est le Lieutenant-Colonel BEM De Smedt. Il vient de l'Ecole de Guerre où il était titulaire de la Chaire d'Artillerie. Ce n'est pas un inconnu pour le 20 A: il y a quelques années, le Commandant BEM De Smedt commandait notre batterie A. C'est dire s'il est familier de l'Arme et du matériel. On peut être certain que l'outil ne se rouillera pas.

Au revoir, mon Colonel!

Bienvenue, mon Colonel.

CESAR.

### Du neuf au 20 A

Le 20 A échange ses obusiers 8" SP M55 contre de nouvelles pièces de même calibre du type M110.

On en parlait depuis plusieurs mois, on l'espérait depuis plusieurs années.

Maintenant c'est chose faite, fin mars ils seront là (N.d.l.r.: Ils sont là!).

Déjà, plusieurs membres du bataillon les ont approchés, afin d'en étudier les différents aspects et de les comparer à nos bons vieux M55.

Il en résulte que nous recevons un matériel plus léger et plus maniable, nettement moins imposant peut-être mais certainement plus facile à camoufler.

Le fait que, comme son prédécesseur, ce tube est monté sur un affût chenillé permet une intervention facile en tout terrain, laquelle sera encore améliorée par une meilleure maniabilité.

La nouvelle pièce présente encore d'autres avantages telle la présence d'un circuit interphone facilitant les communications entre le chef de pièce, le chauffeur et les pointeurs. Ce circuit pourra également être raccordé au poste de commandement des pièces lors des tirs.

De plus, le M110 est équipé d'un système hydraulique très perfectionné, actionnant tous les éléments de la tourelle et permettant un pointage rapide et un chargement aisé.

Les quelques données chiffrées qui suivent permettent de mieux comparer l'ancien et le nouveau matériel.

	M 55	M 110
Poids	43.500 kg	26.600 kg
Carburant	essence	diesel
Vitesse max.	48 km/h	55 km/h
Autonomie	257 km	724 km
Calibre	8 pouces (203 mm)	8 pouces (203 mm)



### NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions:

- patins ordinaires;
- patins à vis;
- patins américains.

Prix de vente au détail: 20 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



## 3. CHASSEURS ARDENNAIS

### LA REMISE DE COMMANDEMENT

Le Lieutenant-Colonel BEM Detrembleur succède, à la tête du 3 Ch A, au Lieutenant-Colonel Siraux



L'ancien et le nouveau Chef de Corps, le président national et le président de la section de Vielsalm se recueillent devant le monument aux morts des 3/6 Ch. A.

Le vendredi 28 janvier 1972 à 11 h, après deux ans environ de commandement, le lieutenant-colonel Siraux a fait ses adieux au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais et a remis le commandement au lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major Detrembleur, au cours d'une prise d'armes dans le parc de Vielsalm.

C'est un visage hivernal, non dépourvu de charme, que Vielsalm a présenté aux nombreuses autorités et aux invités qui n'avaient pas hésité à braver les rigueurs de l'hiver pour manifester leur sympathie au régiment et aux deux chefs de Corps.

Il nous est impossible de citer toutes les autorités parmi lesquelles on reconnaissait: le général-major Hoyos, commandant la 3<sup>e</sup> circonscription militaire; le général Toussaint, président de la Commission d'étude de la Réforme logistique, le général Dalleur, premier sous-chef d'Etat-Major général, le général Rauca, chargé des Relations humaines et de l'Information de l'Etat-Major général, l'aumônier général du culte catholique Mgr Platteau, les généraux-majors en retraite Bouhon et Champion. Les colonels BEM Marlière et Warnauts, commandant respectivement les provinces de Liège et de Luxembourg, le colonel Marquet, directeur de l'Infanterie, le colonel Defêche, commandant le groupe territorial de Gendarmerie du Luxembourg, le colonel BEM Vandecasteele, commandant la 7<sup>e</sup> Bri-



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

La troupe au garde-à-vous, dans un paysage bien ardennais.





(Cliché « Ourthe et Amblève »)

gade, le colonel en retraite Haas; les colonels Camus, Borboux, Peterkenne et Darille, anciens chefs de Corps. Le lieutenant-colonel BEM Liebens, commandant le 1 Ch. A. et le Lt-Col. BEM De Smedt, commandant le 20 A.

Du côté des autorités civiles, on reconnaissait MM. Lion, commissaire d'arrondissement de Bastogne, représentant le gouverneur de la province de Luxembourg, Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm, Hoen, commissaire d'arrondissement de Verviers, Poncelot, procureur du Roi à Marche-en-Famenne. Pour la Fraternelle, MM. Hubert, président national, Piedboeuf, vice-président national et président de la section de Liège, Devoghel, administrateur, Catin, président de la section de Vielsalm, André, président de la section de Houffalize, et de très nombreux anciens encadrant leurs drapeaux.

Avant la prise d'armes, l'ancien et le nouveau chefs de Corps, le président national et le président de la section de Vielsalm, étaient allés s'incliner et déposer des gerbes au monument des 3 et 6 Ch. A.

Après la réception des autorités devant le front des troupes et leur accueil à la tribune, le lieutenant-colonel Siraux recevait la plus haute autorité hiérarchique, le général-major Hoyos, commandant la 3<sup>e</sup> circonscription militaire et commandant de Division, et l'accompagnait pour passer une revue des troupes, figées dans un impeccable garde à vous. Ensuite, le lieutenant-colonel Siraux s'adressa à l'assemblée pour la dernière fois comme chef de Corps du 3 Ch. A.

Aux autorités d'abord, il exprima ses vifs remerciements pour leur présence à cette cérémonie de remise de commandement, cérémonie coïncidant avec le 20<sup>e</sup> anniversaire de la reconstitution du 3 Ch. A. en janvier 1952.

Remerciements également aux chefs de corps des unités sœurs, les 1 Ch. A., et 20 A., au délégué du 7BCA de l'Armée française, affilié au 3 Ch. A., au président national et à tous les membres de la Fraternelle pour leur présence aux côtés des « jeunes » en toute circonstance; aux membres des associations patriotiques, aux bourgmestres des Communes environnantes, à la presse pour sa cordiale collaboration et à tous les amis du 3 Ch. A.

Le lieutenant-colonel Siraux poursuit en s'adressant à ses « Coéquipiers », officiers et sous-officiers du Régiment pour leur exprimer sa gratitude et sa satis-

Le lieutenant-colonel Siraux salue une dernière fois le drapeau du régiment qu'il a commandé durant deux ans.

ensuite « le Challenge Fusiliers d'Assaut 72 ».

C'est par un vigoureux « Résiste et Mords » « Halten und beißen » que les Chasseurs Ardennais devaient dire au revoir à leur 13<sup>e</sup> Chef de Corps.

Le lieutenant-colonel Siraux passait ensuite une dernière fois son bataillon en revue, il saluait avec émotion le Drapeau du 3 Ch. A. et gagnait sa place à la tribune. Le Colonel BEM Marlière présentait le lieutenant-colonel BEM Detrembleur qui allait prendre en mains les destinées du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais. Après la reconnaissance réglementaire, celui-ci prenait pour la première fois la tête du régiment pour le défilé traditionnel devant les autorités.

La cérémonie proprement dite clôturée, un vin d'honneur réunissait dans la grande salle du pensionnat du Sacré-Cœur, autorités et invités du régiment. Le colonel Marlière, dans une allocution moins solennelle, exprimait au lieutenant-colonel Siraux tout le bien qu'il pensait de son commandement et lui souhaitait une pleine réussite dans les nouvelles fonctions qu'il va assurer à l'Etat-Major Général. Le président national prenait alors la parole pour remercier le lieutenant-colonel Siraux et lui remettait la plaquette de la reconnaissance de la Fraternelle. Ensuite, le député-bourgmestre Remacle, dans une courte et sympathique allocution, disait au revoir au lieutenant-colonel Siraux et souhaitait la bienvenue à Vielsalm au lieutenant-colonel Detrembleur.

faction pour les résultats réalisés pendant la durée de son commandement.

Il mit en exergue leur mission permanente d'éducateurs chargés non seulement de former des soldats mais également des citoyens, pour qui les notions d'individualisme, de vie facile, et d'égoïsme sont à proscrire afin de laisser place au goût du risque, au désir de se surpasser, à l'esprit de camaraderie et de vie en communauté.

Pour terminer, le lieutenant-colonel Siraux devait s'adresser à ses chers Chasseurs Ardennais. Il leur rappelait les moments les plus marquants de la vie militaire vécus ensemble et il définissait une dernière fois les prochains objectifs, d'abord la Marche des Cantons,



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Clothilde n'a cure ni de la prise d'armes, ni de la musique, ni de la neige: elle fouaille !...

## LE NOUVEAU CHEF DE CORPS...



(Cliché « Ourthe et Amblève »)

Le Lieutenant-Colonel BEM Detrembleur est né à Pépinstet, le 2 décembre 1928.

Officier de réserve issu de la première session de l'Ecole du cadre d'Infanterie à Arlon, il suit en 1949 et 1950 les cours de l'Ecole de préparation à la Sous-lieutenance de Laeken et est nommé sous-lieutenant en décembre 1950.

Il rejoint le 1<sup>er</sup> Bataillon à pied en qualité de chef de peloton de fusiliers.

En octobre 1952, le sous-lieutenant Detrembleur est désigné pour l'Ecole d'Infanterie. Il y exerce successivement, à la section de Formation des Officiers de réserve, les fonctions de chef de peloton et d'officier S3, avant d'être désigné pour le Bureau d'études.

De septembre 1963 à juillet 1965, il fait partie de la 8<sup>e</sup> Division de l'Ecole de Guerre.

Le Capitaine BEM Detrembleur commande la compagnie d'appui du 1<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs Ardennais de juillet 1965 à août 1966.

Il sert à l'Etat Major du 1<sup>er</sup> Corps d'août 1966 à juin 1969.

En juin 1969, le Major BEM Detrembleur revient au 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais en qualité d'officier opérations et entraînement.

Il passe à l'Etat-Major en mars 1970 et est nommé lieutenant-colonel le 26 juin 1971.

Le lieutenant-colonel BEM Detrembleur a repris, le 28 janvier 1972, le commandement du 3<sup>e</sup>me Bataillon de Chasseurs Ardennais.

Le lieutenant-colonel BEM Detrembleur est père de quatre enfants.



Le premier sergent Herman, tireur d'élite, ouvre le défilé, entraînant Clothilde à sa suite.

## LA MARCHÉ DES CANTONS DE L'EST 1972

La Marche des Cantons de l'Est 1972, qui en fait devrait s'intituler « Exercice d'orientation, d'endurance et d'audace à travers les Hautes-Fagnes », rassemblait cette année 143 officiers, sous-officiers et chasseurs, pour la plupart de la compagnie d'expression allemande du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais.

Le jeudi 10 février à 9 heures, les marcheurs, rassemblés sur la petite place au pied de la Sint-Josef Kirche, étaient accueillis par MM. Pankert, bourgmestre d'Eupen et Kraft, président du Comité sportif de la ville d'Eupen, en présence de nombreux parents de soldats habitant la région.



Visite aux marcheurs du colonel BEM Marlière, commandant de Brigade. Il est accompagné d'un officier de son état-major. A sa droite, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur et, à sa gauche, le commandant Codichal.

Trente kilomètres à pied... au pays de la promesse.

(Cliché « FM »)



Après la présentation des troupes au chef de Corps le lieutenant-colonel BEM Detrembleur, celui-ci prenait la tête du Détachement qui, par pelotons, se dirigeait vers le Barrage d'Eupen où se situait la première difficulté du parcours, la descente du Barrage « en Death Ride » et poursuivait, à travers les Hautes-

Fagnes jusqu'à Elsenborn, terme de la première étape.

Le lendemain, nouvelle étape de 30 km environ, d'Elsenborn à Kaiserbaracke, en tous terrains par petits groupes, en passant par le Barrage de Robertville où avait lieu un exercice de descente de 54 mètres « en rappel ».

Le samedi 12 février, troisième et dernière étape de Saint-Vith à Manderfeld, où était organisé l'accueil des marcheurs. Cet accueil comprenait notamment un bal de clôture où devaient se retrouver, dans une ambiance préliminaire au carnaval, les participants à la Marche, plus en forme que jamais, leurs parents et leurs amis.



Un repos confortable.

(Cliché « FM »)



La descente en rappel du barrage de Robertville.

On devine dès lors l'ambiance qui y régna, d'autant que le prestige de l'uniforme et particulièrement du Bêret Vert des Chasseurs Ardennais n'est pas un vain mot dans les cantons de l'Est.

L'atmosphère dans laquelle se déroule la Marche à travers les Cantons ne doit plus être décrite; peu de régions manifestent un tel intérêt au passage de l'Armée.

L'arrivée des groupes de Chasseurs Ardennais dans les villages et hameaux fait l'objet d'un petit événement local par ailleurs très apprécié de nos jeunes Chasseurs qui sont presque tous attendus par des groupes de parents et amis venant se rendre compte « de visu » de leur comportement presque toujours exemplaire de leur « Ardennen Jäger ».

En résumé, la IV<sup>e</sup> Marche des Cantons qui constituait en soi une excellente préparation à l'épreuve Challenge Fusils d'Assaut (Chalfusas) qui devait se dérouler du 20 au 25 mars à Vogelsang, outre son intérêt sportif, se situe aussi d'une manière fort sympathique dans le cadre de la coopération Armée-Nation.

## LES FASTES

Les fastes du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais auront lieu cette année les 18 et 19 mai.

Renouant avec la tradition, des cérémonies d'hommage se dérouleront aux monuments de Chabrehez et Rochelival le jeudi 18 mai dans l'après-midi.

Les « Anciens » et amis du 3 Ch. A. sont d'ores et déjà invités à ces cérémonies.

Dates à retenir: jeudi 18 mai après-midi, Chabrehez et Rochelival, à 21 heures, veillée d'Armes au Monument des 3 et 6 Ch. A. à Vielsam.

Vendredi 19 mai: Cérémonies des Fastes.

# LA RATA 1972 : - SELF-SERVICE - AU 3<sup>e</sup> CHASSEURS ARDENNAIS



L'inauguration du self-service sous l'œil vigilant de l'adjudant Vittens, responsable du ménage-troupe et du chef-coq, le 1 SM Glorieux.

Les temps sont décidément révolus où nos braves troupiers mangeaient dans leur gamelle un menu peu varié, généralement composé d'une solide fricardelle, plus communément appelée « boulette », et de la ratatouille nationale et reconstituante mais malheureusement peu variée.

Depuis ces temps héroïques, la nourriture s'est en vérité petit à petit améliorée et, depuis quelques années déjà, l'ordinaire de nos Chasseurs Ardennais avait tout de même acquis un peu plus de variété.

Et, depuis le 9 février, pour concrétiser les efforts du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, lors de la semaine du Soldat 72, un self-service a été inauguré dans le réfectoire du quartier Ratz.

A cette occasion, ce n'est pas un repas spécial qui a été offert à la troupe, pour la seule et simple raison qu'il y a dorénavant au 3 Ch. A. « repas spécial » tous les jours, mais jugez plutôt de visu sine tacto en examinant le menu de deux journées prises au hasard :

**Lundi 21 février (repas de midi)**

- Potage jardinière
- Pain de viande ou beefsteak
- Petits pois carottes ou chicons ou compote de pommes
- Pommes nature ou frites
- Fruits ou flan chocolat
- Yaourt
- Café

**Vendredi 25 février (repas de midi)**

- Potage Saint-Germain
- Saumon garni ou filet de harengs
- Croquettes de poisson sauce tartare
- Pommes frites ou nature
- Bière
- Pudding aux raisins ou fruits
- Café

L'air étonné des « clients » lors de l'ouverture du « self-service » faisait plaisir à voir.

Sans doute, les cuisiniers ont-ils un certain surcroît de travail, mais la satisfaction générale est pour eux une récompense tangible. L'imagination des intermédiaires de ménage semble bien être maintenant prise de court.

L'aspect « éducatif » du self-service n'est pas non plus à négliger; voici ce que nous en a dit le major Engels, commandant en second et à ce titre particulièrement attentif aux problèmes du Ménage :

« Si le but premier d'un self-service est d'ordre gastronomique, l'aspect éducatif qu'il comporte est au moins aussi important ? Le maximum de liberté est donnée au soldat. A lui d'en user de la meilleure manière possible. En matière de nourriture, les règles de discipline n'ont jamais visé autre chose qu'à assurer à tous les hommes leur part de nourriture. Mais au moment où ce but est garanti par le système self-service les procédures habituelles peuvent être remplacées par les règles élémentaires de la politesse : ordre, propreté, et bonne tenue sont les mêmes que ceux de la discipline dite militaire. C'est pourquoi composer son menu dans l'ambiance d'un « self-service » c'est aussi accepter de suivre les règles du savoir-vivre. Voilà en quoi ce système présente un aspect éducatif peut-être plus important que son aspect gastronomique. L'attitude générale a prouvé immédiatement et prouve chaque jour que ce point a été bien compris. »

Il faut encore dire que ce self-service ne nous a pas été installé mais a été confectionné avec les moyens du bord et sans faire appel à une aide extérieure, ce qui en soi est un petit exploit et

représente le résultat des efforts de toute une équipe, celle de quelques hommes du service d'entretien du quartier, des cuisiniers et des services généraux de la cuisine troupe, qui prouvent ainsi que même dans des travaux moins spectaculaires et certes moins exaltants que la participation à un exercice de descente en rappel ou à un challenge Chalfusas, chaque Chasseur Ardennais apporte sa contribution au bien-être de la communauté et au maintien, par voie de conséquence, d'un moral élevé, celui de tous les Chasseurs Ardennais du 3<sup>e</sup> Régiment.

## L'APPEL D'UN ANCIEN POUR LE MUSÉE...

Notre camarade Léon Dombret, officier au 3<sup>e</sup> Ch. A. en 1940 et vice-président de la section d'Erezée nous écrit :

Nous sommes passé, en ce début de mars, au quartier Ratz à Vielsalm, où l'on nous a, tout de suite, fait visiter le local que l'on aménage en « salle d'honneur du Régiment ».

Pour le moment, bien sûr, et l'on vous en avertit, tout est encore en devenir... mais déjà tout se prépare et tout se dessine... Les premiers mannequins sont entrés dans les premières vitrines, les murs se garnissent de croquis et de photos, les tables se couvrent de documents et de reliques...

Il arrive des dons de partout et des dons de toutes sortes, depuis les petits dons d'objets ou de photos, jusqu'aux dons étonnants comme les souvenirs ayant appartenu au général Robert, jusqu'aux dons inattendus ou même inespérés tels ces uniformes du 10<sup>e</sup> ligne d'avant 1914.

Ceux qui ont lancé cette entreprise un peu extraordinaire savent parfaitement ce qu'ils veulent.

Il suffit de faire le tour des différents stands pour voir avec quel acharnement ils sont occupés à le réaliser, pour comprendre avec quel cœur ils se donnent à cette tâche gratuite mais passionnante.

Ils sont en train de doter le 3<sup>e</sup> Ch. A. d'un mémorial inhabituel au souvenir et à la gloire des Anciens en même temps que d'un outil didactique audio-visuel merveilleux pour le présent et pour l'avenir.

Devant ce beau dévouement, devant cette réussite dès maintenant certaine, on ne peut que féliciter tous les promoteurs et tous les artisans de cette belle œuvre.

On ne peut aussi qu'engager tous les Anciens à les encourager et à les aider.

Toute photo, tout objet, tout souvenir sera reçu avec reconnaissance, même si, au donateur, il apparaît de peu d'importance ou si, à première vue, il semble de peu d'intérêt.

Que tous ceux qui lisent ces lignes et qui le peuvent répondent donc généreusement et sans hésitation à l'appel lancé ici-même par le Chef de corps du 3<sup>e</sup> Ch. A. dans notre précédent numéro.

## ÇA BOUGE. COTÉ MUSÉE

Pour réaliser la salle d'honneur destinée à illustrer l'histoire du 3<sup>e</sup> Ch. A., nous devions bien sûr compter sur l'appui des Anciens. Nous savions que nous pouvions le faire mais nous ne nous attendions pas à un tel enthousiasme.

Depuis la parution dans le « Chasseur Ardennais » du quatrième trimestre 1971 de l'article annonçant l'initiative du 3<sup>e</sup> Ch. A., il ne s'est guère passé de jour où ne nous parvenne l'un ou l'autre souvenir.

Je me garderais toutefois bien de vous en donner la liste. Tout d'abord on ne raconte pas un musée, on le visite; ensuite, nous sommes persuadés que cette liste n'est encore qu'à son début.

Mais, déjà, je puis vous dire les impressions ressenties, lorsque nous contemplons ces objets. Certains sont prestigieux et rarissimes, d'autres sont simples, presque humbles. Mais, soudain, ils acquièrent tous la même valeur de symbole et de témoignage d'un passé glorieux.

De nombreux Anciens nous ont déjà rendu visite nous apportant un souvenir, qu'un encouragement ou les deux; voire, en plus un tuyau pour obtenir la pièce d'équipement qui manque encore ou la photo « historique ». Qu'ils soient remerciés pour leurs encouragements.

Ce musée qui est le Musée de TOUS les Chasseurs Ardennais, fera l'objet d'une inauguration officielle, mais il constitue déjà un lieu de rencontre des Anciens et des Jeunes Bécots verts, et il doit le rester. Il doit enfin être l'œuvre de tous, et chacun sera fier d'y avoir participé à sa réalisation.

En dernière minute, nous apprenons que Madame la Générale Robert vient de remettre au lieutenant-colonel BEM Dètrembleur, Commande le 3<sup>e</sup> Ch. A., plusieurs objets ayant appartenu au Général, notamment son képi et ses distinctions honorifiques.

## NOTRE DISQUE

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du lieutenant Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arion, les Rossignollets, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérets verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».



## L'ARMÉE DANS LE LUXEMBOURG

Cette agitation que certains entretiennent, dans le nord-est du Luxembourg, autour de l'établissement — hypothétique — d'une base militaire à l'échelon d'une brigade a quelque chose de factice et d'inquiétant. Au nom de la sauvegarde de richesses naturelles que nul ne songe à mettre en péril, on fait bon marché de l'intérêt économique d'une région particulièrement désignée, et on dissimule mal, le plus souvent, un antimilitarisme congénital.

On nous a raconté des histoires savoureuses, au pays de la Salm, à propos des listes de pétitions que l'on fait circuler contre l'implantation d'une base. On se garde bien de parler de celle-ci, mais on invoque la protection de la nature, de l'environnement; on nous assure même que des officiers distraits, mais amoureux de ce beau pays, auraient signé des deux mains. Un général américain, de passage à Vielsalm, a signé d'enthousiasme, à la fin d'un bon repas, prêt à y ajouter deux dollars dévalués; il ne pouvait tout de même pas refuser un autographe à ces gens qu'il avait libérés en 1941!

Soyons sérieux: si l'on veut relever et équiper le Luxembourg, on ne le fera pas avec des récepteurs et des antistatistes. Il faut savoir faire preuve d'audace et d'esprit novateur.

Les deux ou trois mille hectares nécessaires à une base militaire représentent bien peu de chose sur les 442.000 que compte la province. Il faut, certes, respecter la nature, mais pas nécessairement s'attacher à des situations figées, et au-delà de la nature, il y a les hommes qui doivent vivre. Une base militaire serait susceptible de contribuer à hâter l'équipement infrastructurel, à donner du travail dans une région de sous-emploi et à multiplier les services: c'est cela qui doit compter.

### GHETTO ?

A propos de ce problème de base militaire, un journaliste bruxellois assez mal inspiré a cru bon d'écrire qu'il ne fallait pas que le stationnement d'une brigade dans le Luxembourg corresponde, « pour les militaires qui en feront partie, à une sorte de ghetto ».

On se demande où ce journaliste est allé imaginer cela. Jamais les militaires ayant vécu dans le Luxembourg n'ont eu le sentiment de se trouver dans un ghetto; au contraire, tous, en tout cas les vrais, sont devenus très attachés à une province que souvent ils ne connaissaient pas et dont les habitants, en tout cas, ont un sens de l'accueil qui manque souvent aux Bruxellois. Qu'on établisse une base dans le Luxembourg, et les Luxembourgeois feront le reste.

### LE DIPLOME DE VALUÉ

Le Cour Suprême des Etats-Unis a unanimement décidé de considérer comme inconstitutionnel le fait, pour un employeur quelconque, de rendre obligatoire, pour l'obtention d'un emploi déterminé, la possession d'un diplôme scolaire et même d'un certificat faisant état de la réussite de tests d'intelligence. Selon la Cour, il appartient aux employeurs de faire la preuve de la nécessité d'un tel diplôme ou de telles aptitudes pour l'emploi à conférer, ce qui n'est évidemment pas dans la majorité des cas.

Pour la Cour Suprême, compétence et diplôme ne sont pas liés.

La décision ne manque pas de pertinence. Certes, les diplômes sont utiles, ne serait-ce que pour tapisser les murs, et l'on ne peut assez conseiller d'en conquérir le plus possible, mais ils ne constituent jamais un brevet de capacité: il faut encore savoir mettre en pratique les connaissances emmagasinées au cours des études, et l'on voit souvent des gens non diplômés de diplomés en remonter aux caciques de tous poils.



# 1er CHASSEURS ARDENNAIS

## Cérémonie de présentation du Drapeau

Le 29 février une prise d'armes eut lieu et au cours de laquelle il fut procédé à la présentation du Drapeau du Régiment aux nouveaux Chasseurs Ardennais de 3<sup>e</sup> compagnie, à la prestation de serment et reconnaissance du sous-lieutenant médecin Jadot, à la remise de distinctions honorifiques aux 1<sup>er</sup> Sgt Roufosse et Vandeplassche et à la remise du trophée du Meilleur Challenger au caporal Mine.

Ci-après l'allocation prononcée par le lieutenant-colonel BEM Liebens, commandant le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais.

*Il y a quelques jours à peine, je vous souhaitais la bienvenue au 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais, votre régiment.*

*Je vous ai dit en cette occasion combien grand était l'honneur que vous devriez ressentir à l'idée d'appartenir à une unité dont les traditions s'étaient établies dans la sacrifice et dont la réputation dépassait les limites mêmes de notre pays.*

*Aujourd'hui il m'appartient de vous présenter notre Drapeau et je voudrais que vous saisissiez toute l'importance de cette courte cérémonie.*

*Importante dans la mesure où, après avoir compris ce que représente cet emblème, vous devez avoir conscience du fait que votre destinée de soldat est désormais liée à la sienne.*

*Regardez-le passer dans quelques instants. Les citations qui sont inscrites dans ses plis ty ont été grâce à la bravoure, à l'héroïsme et à l'abnégation de ceux qui l'ont servi.*

**NAMUR, TERMONDE, YSER, EESSEN, JORTEMARCK :**

*C'est l'appel que vous lancez les mille cinq cents braves du 10<sup>e</sup> Régiment de Ligne qui, au cours de la première Guerre Mondiale, ont payé de leur vie la défense de la Patrie.*

**ARDENNES, LA DENDRE, VINTK :**  
*c'est le cri que poussent nos remarquables bécots verts de 1940 qui, au cours d'une courte campagne, ont forcé l'admiration et ont sublimé le courage.*

*Ordre de Léopold, Croix de Guerre 1940, Croix de Guerre Française avec Palmes, autant de titres de gloire qui ajoutent à notre fierté.*

*Jeunes Chasseurs Ardennais vous appartenez à une unité d'élite, vivante et rayonnante. La force du Régiment, c'est d'abord, dans un monde parfois sceptique et souvent désabusé, sa foi souriante et tranquille en sa vocation; c'est ensuite, à une époque caractérisée par les divisions et les abandons, le souci de l'esprit d'équipe qui unit les chefs et les hommes dans la poursuite d'un même idéal; c'est encore sa façon à la fois simple et chaleureuse d'accueillir tous ceux qui viennent à lui; c'est enfin sa fidélité au glorieux béret vert, rappel constant du devoir de rester toujours digne des Anciens qui s'imposèrent au respect de l'ennemi et sauèrent l'Honneur de nos Armes.*

## COTISATIONS

L'exercice 1971 étant terminé le 31 octobre 1971, nous comptons sur la bonne volonté de nos membres pour payer leur cotisation le plus tôt possible.

Le montant est fixé à 70 FB minimum.

Le CCP est le 823303 Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section 1 Ch A BPS 14.

Après le 31 janvier je ferai encaisser par la poste, les frais à charge des intéressés.

## TOMBOLA « CITÉ DE L'ESPOIR-VIVAT »

L'heureux gagnant du gros lot (la voiture Mazda 1600) : M. Simar, originaire d'Andrimont et domicilié à Linkebeek, âgé de 73 ans, a enlevé le premier prix de la tombola.

C'est dans une très agréable ambiance des garages Vincken à Dolhain que l'Etat-Major de « La Cité de l'Espoir », s'est rendu afin de procéder aux dernières formalités administratives qui se sont déroulées en présence de M. Lecloux, bourgmestre de Bilstein, M. Leroy, directeur-général de « La Cité de l'Espoir », accompagné de son trésorier, M. Hagelstein, du commandant Perick, du 12<sup>e</sup> de Ligne caserné à Spa et de l'adjutant Leuris.

C'est la première fois que M. Simar, gagne un prix à une tombola.

Un vin d'honneur, offert par Mazda, a suivi, au cours duquel chacun put échan-

ger ses idées, interroger M. LEROY sur la litanisque entreprise qu'est devenue la Cité de l'Espoir.

Savez-vous qui a vendu ce billet gagnant ?

C'est M. Victor Robert, notre secrétaire-national qui, comme chaque année, se dévoue pour vendre des carnets de la tombola, et... le gros lot... se trouvait dans son paquet.

Un bon conseil pour la prochaine tombola. Achetés vos carnets chez Victor Robert.

Les personnes qui possèdent des billets de la tombola et qui n'ont pas eu connaissance du tirage peuvent obtenir la liste des numéros gagnant en s'adressant à l'adjutant Leuris.

Attention! Les lots doivent être réclamés avant le 6 mai 1972.



**UN BEAU GESTE DE CAMARADERIE A LA 2e COMPAGNIE**

Lors du concours organisé pour la plus belle chambre, les chauffeurs de la 2e se sont vus décerner un prix.

Ils ont décidé de remettre « leur gain » à leur camarade de chambrée hospitalisé pour cause d'accident survenu en service.

Bravo, les chauffeurs de la 2e, pour ce magnifique esprit de camaraderie.

**NOMINATIONS**

Au grade de commandant, le capitaine Sylvain Dessart;  
au grade de 1er sergent-major, les premiers sergents Baron et Colbrant;  
au grade de sergent, Halleux;  
au grade de caporal, J. Dureme, J. Genot, G. Sanger, G. Rodrigue, D. Ponsard.

**COMMISSIONNEMENTS**

Au grade de caporal : M. Garin, G. Vanderveer, E. Kerkhove, C. Paradoms, E. Colas.

**DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Acton;  
Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Schleich;  
La médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II aux 1er srgts-majors Antoine, Demeyer, Dillien, Goffin;  
La Décoration Militaire de 1re Classe au 1er sergent Roufosse;  
La Décoration Militaire de 2ème classe au 1er sergent Vandeplesche.  
Nous félicitons vivement les nommés, les commissionnés et les décorés.

**NAISSANCES**

Patrick, chez M. et Mme Tettelin;  
Magda, chez M. et Mme Nicolas;  
Didier, chez M. et Mme Blondeau;  
Olivier, chez M. et Mme Simon;  
Michael, chez M. et Mme Wilkes;  
Vincent, chez M. et Mme Remy;  
Stéphanne, chez M. et Mme Pire.

Nous leur souhaitons la bienvenue en ce monde et félicitons les heureux parents.

**MARIAGES**

Roland Henry avec Mlle Mireille Schroeder;  
Jean-Marie Demarche avec Mlle Anne Poley;  
J. Krzewinski, avec Mlle Janina Gawryla;  
G. Pierard avec Mlle Chantal Dal;  
R. Clause avec Mlle Marie-Josée Backe;  
D. Schreder avec Mlle Thérèse Michel.  
Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

**PASSAGES**

Le capitaine Cornez à l'EM 1 Corps;  
Le 1er Sergent Taminioux à la Cie QG 7 Bde;  
L'adjt Randour, à la Cie QG 1 Corps;  
Le Sgt Querlin au 2 Ch;  
Le Caporal Poelvoerde à la Cie QG 7 Bde;  
Le VC Michel à l'ETBI;  
Les Slt Mattart et Marlière, venus de l'ERM;  
Le Sgt Haas du 2 Cy;  
Le Sgt Minique du 3 Ch A;  
Le VC Scohier de la 1 Div;  
Le VC Houssière de la Cie QG 7 Bde.

**CHANGEMENTS**

Le lieutenant Dumont est commandant de la 1re Compagnie;  
Le sous-lieutenant Gérard est 1SC.

**Opération "Vignettes,"**

L'opération « Vignettes » organisée par Madame Liebens a été interrompue pour ne pas nuire à la bonne marche de la tombola « Cité-Vivat ».

Nous reprenons dès à présent les hostilités.

Qui ne possède pas encore sa vignette « Je parraïne La Cité de l'Espoir »? Vingt francs à verser au C.C.P. 8223.03 Fraternelle des Chasseurs Ardennais BPS 14.

Les vendeurs éventuels sont les bienvenus. Ils peuvent s'adresser soit à Mme Liebens, soit à l'adjudant Leuris.

**Cotisation 1972**

Beaucoup paient leur cotisation. Certains, spontanément et avant l'échéance (1er novembre).

Je les félicite et les remercie bien sincèrement car ils m'épargnent pas mal de soucis et surtout de travail.

D'autres attendent « un rappel ». Pas un rappel militaire, non, un rappel de cotisation.

D'autres encore attendent davantage et s'étonnent de ne plus recevoir le bulletin !!!

Attention, attention, attention!!! A titre exceptionnel, ce bulletin est le dernier pour les membres non en règle de cotisation.

Septante francs à verser au C.C.P. 8223.03 Fraternelle des Chasseurs Ardennais BPS 14.

Je demande aux Chasseurs Ardennais qui ne sont pas membres de la Section 1 Ch. A. de verser au C.C.P. de LEUR Section.

Le C.C.P. de votre section se trouve en page 2 de chaque bulletin.

**CONGRES NATIONAL DES CHASSEURS ARDENNAIS.**

Rassemblement à Liège le 30 avril.  
Les membres de la Section 1 Ch. A. sont priés de s'inscrire à la section 1 Ch. A. A titre d'information, une bonne centaine du 1 Ch. A. de Spich, seront présents.

**CHALFUSAS**

La 2 Cie disputait le Chalfusas à Völgelang du 20 au 24 mars.  
Résultats dans le prochain « Chasseur Ardennais ».

**Un nouveau délégué à la compagnie Etat-Major**

Le 1er sergent-major Jean Talbot, portedrapeau de notre section a repris les fonctions de délégué au sergent Clairembourg. Il vient de prendre un départ sur les « chapeaux de roues » en amenant l'effectif de la Cie EMS à 148.

Nous avons eu, il y a quelques années, un maître ès recrutement, le 1er sergent Fernand Lebaoc (passé à la 7ème Cie Mat en qualité de chef de Section Personnel) qui avait un effectif de 227 membres.

Jean Talbot cherche-il à faire encore mieux ? C'est ce que nous saurons en fin d'année sociale !

Maurice Clairembourg, un grand merci pour les services rendus au cours de ces deux dernières années.

**ETAT DE SANTE**

Le capitaine Frantz, qui avait été hospitalisé d'urgence suite à un accident grave survenu pendant un FTX (renversé par une voiture civile qui lui a occasionné une fracture de la jambe et du bras) est en bonne voie de guérison.

Nous lui souhaitons un rapide et prompt rétablissement et espérons le revoir très vite parmi nous.

**CHANGEMENTS D'ADRESSE**

**Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.**

**Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse ils avertissent LEUR SECTION sans retard**

**et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.**



Un détachement du 1er Chasseurs Ardennais rend les honneurs à l'occasion de la visite à l'Etat-Major de la 1re Division du général von Ilseman, commandant la 2. Jäger Division. (Cliché « Journal du Corps »)

**Avant que le souvenir ne s'en perde...**

**Souvenirs, réflexions, méditations...**

par le Général Lucien Champion

L'auteur ne peut s'arrêter qu'à certains épisodes : il expose ainsi magistralement la manœuvre audacieuse de la Dendre, et notamment le coup de dés du général Descamps qui plaça ses trois Compagnies moto en bretelle, à son aile droite, quand les Britanniques entamèrent leur repli plus tôt que prévu. Et puis, c'est Vinkt. Il est inutile d'en dire davantage.



1955, alors qu'il y commandait et évoluait avec une véritable passion dans les grands espaces de Baka. Il devait retourner en Afrique, en 1960, comme commandant des unités de marche au Katanga, à la mission exclusivement humanitaire : on n'a pas rendu assez hommage au courage, au sang-froid de ces unités de l'Armée qui, à cette époque, ont sauvé des dizaines de milliers de vies humaines.

Et le général Champion nous rapporte notamment une conversation avec M. Hammarskjöld, à qui on soulignait qu'il eût été impossible de replier le dispositif belge avant que les troupes de l'ONU aient pris le relais. Ce fut alors non pas l'homme qui répondit, mais le secrétaire général des Nations Unies; et dans sa réponse apparait, une fois de plus, la conception assez monstrueuse du respect de la vie des hommes dans le chef de la grande Organisation internationale : Pour celui-ci, dit M. Hammarskjöld (c'est-à-dire le secrétaire général de l'ONU), « vos préoccupations quant à la sécurité des Européens au Katanga sont de peu de poids, en regard de la paix mondiale ».

Le livre contient une série de documents du plus haut intérêt, extraits des archives du Groupement Katanga.

Un autre chapitre mérite une attention particulière : c'est lorsque le général Champion présente des considérations profondément réfléchies au sujet du rôle de notre Armée et de notre politique militaire. Le nouveau ministre de la Défense nationale serait bien inspiré de lire attentivement ce texte, et d'y réfléchir. D'autres aussi, qui voudraient procéder à des réflexions à l'emperte-pièce : tous y puiseront des idées saines, mais aussi la certitude qu'on ne s'improvise pas réformateur.

La capitulation ne fut qu'un épisode pour les Chasseurs Ardennais restés au pays ou qui y revinrent sous l'occupation : aussitôt, ils entrèrent dans la Résistance pour reprendre le combat à peine interrompu.

C'est l'occasion, pour le général Champion, de faire d'utiles réflexions à propos de ceux qui imaginent que se dévouer au service armé de l'Etat postule une éthique d'amour de la guerre, de goût pour l'action armée, pour la violence. Comme si c'était par amour de la guerre qu'on se faisait tuer ! Par amour de la patrie, oui, par devoir, oui, mais non par goût !

Le livre se termine par un acte de foi dans les destinées de la patrie. Cette patrie que l'on ne voit jamais mieux, qu'on ne trouve jamais plus belle que si l'on monte au haut des noirs coteaux de l'Ardenne. Nous ne pouvons assez conseiller aux Chasseurs Ardennais de lire cet ouvrage : ils y trouveront une ligne de conduite et un véritable enrichissement.

On attachera une importance particulière au long chapitre où le général Champion expose les conditions stratégiques qui ont conduit à la création de bases métropolitaines en Afrique. Ce fut une véritable épopée que cette base de Kamina, dont il fut un des créateurs, et nous nous souvenons l'avoir rencontré, vers

Albert HUBERT.

La 1er édition a été enlevée dès sortie de presse; une deuxième est pratiquement épuisée et une troisième prête au lancement.

Un volume illustré de 204 pages, couverture trois couleurs. Prix : 216 F, à verser au C.C.P. 24.414 de Pierre De Meyere, rue de Brabant 91, 1030 Bruxelles.



# Les droits moraux et matériels des Combattants

## DEMANDES TARDIVES

Parmi les nombreux dossiers de demandes de rentes, notamment, que nous sommes amenés à transmettre, nous constatons combien beaucoup de nos camarades ne tiennent pas compte des délais, et introduisent leur demande avec trois ou six mois de retard, quand ce n'est pas plusieurs années.

De ce fait, ils se trouvent privés d'avantages auxquels ils pouvaient prétendre s'ils s'y étaient pris à temps. En effet, les demandes prennent cours à la date du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel la demande a été introduite.

Répons encore nos conseils :

a) Vérifiez, par exemple six mois avant votre 55<sup>e</sup> anniversaire, si vous possédez bien tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier : carte des états de services, carte de PG, attestation de Résistant armé, décision PP, etc. Sinon, réclamez immédiatement des duplicatas.

b) Introduisez votre demande TROIS mois avant la date de votre anniversaire. Vous aurez ainsi peut-être la bonne surprise de percevoir votre rente dès le trimestre suivant.

## Pension anticipée pour les P.P.

Une nouvelle mesure est intervenue, en matière de pension anticipée, pour les prisonniers politiques. Elle est concrétisée dans deux arrêtés royaux parus au « Moniteur » du 13 janvier 1972, et qui sont datés respectivement du 25 octobre 1971 (Ministère de la Prévoyance sociale — Pour les travailleurs salariés) et du 14 décembre 1971 (Ministère des Classes moyennes — Pour les travailleurs indépendants).

Elle a pour objet de réduire de 180 à 90 le nombre de jours de détention pour qu'un prisonnier politique non invalide puisse bénéficier de la pension anticipée sans pénalisation aucune, à 60 ans au lieu de 65 ans. Non invalides, parce que tous les invalides reconnus bénéficiaient déjà de cet avantage, quel que soit le pourcentage.

Le même arrêté étend les dispositions en matière de pension anticipée aux prisonniers politiques de la guerre... 1914-1918 ! Nous sommes prêts à offrir un marccassin à celui qui nous présentera un PP 1914-1918 âgé de 60 ans : il aurait eu 2 ans en 1914 et 6 ans en 1918 ! !

Attention : Pour bénéficier des dispositions ci-avant, il faut introduire une demande :

## 1. Pour les salariés

(ouvriers et employés)

a) par lettre recommandée, à l'Office national des pensions pour travailleurs salariés, Tour du Midi, 1000 Bruxelles, pour ceux dont la demande n'a pas encore fait l'objet d'une décision notifiée;

b) auprès de l'administration communale de résidence, pour ceux qui sont déjà titulaires d'une pension ou de la notification de celle-ci (demande en révision).

## 2. Pour les indépendants

Introduire une nouvelle demande de pension auprès de l'administration communale.

Ceux qui introduiront ces requêtes avant le 13 juillet 1972 bénéficieront de la pension complète à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970, et au plus tôt à la date de prise de cours de leur pension.

Pour les autres (retardataires) : le premier jour du mois suivant l'introduction de leur demande.

## VEUVES D'INVALIDES — PENSIONS DE RÉVERSION

Nous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, les veuves d'invalides qui n'ont pu obtenir de pension parce qu'il ne leur a pas été possible de prouver que leur mari était décédé de ses affections causales peuvent obtenir une pension réduite si le défunt avait, au moins, 50 % d'invalidité pour blessure ou 60 % pour maladie. La pension n'est payée qu'à partir de soixante ans. Pour tous autres détails, voir l'article paru en page 36 du bulletin n° 86.

## RENTE DU COMBATTANT

### "Notre" proposition de loi est redéposée

La proposition de loi que nous avions préparée et demandée à des parlementaires de déposer était devenue caduque en raison de la dissolution des Chambres. Elle avait trait, rappelons-le, à l'extension de la rente de combattant à toutes les périodes d'hospitalisation, de convalescence et d'absences pour motifs de santé ainsi qu'à la mobilisation. Le même texte a été redéposé à la Chambre des Représentants (Document n° 124 - Session 1971/1972) par notre ami Ch. A., le député de Bruxelles Roland Gillet. Elle a reçu le contreseing de trois parlementaires luxembourgeois : MM. Charles-Ferdinand Nolhomb, que nous félicitions en passant, de son élévation à la présidence du P.S.C., député d'Arlon; Louis Olivier (P.L.P.), député-bourgmestre de Bastogne et Marcel Remacle (P.S.B.), député-bourgmestre de Vielsalm.

SI VOUS ÊTES NÉ EN 1917...

et que vous comptez au moins six mois de services patriotiques reconnus en qualité de combattant, prisonnier de guerre, prisonnier politique, agent de renseignements et d'action, résistant armé, résistant par la presse clandestine, vous avez droit à une rente à partir du premier mois suivant la date de votre anniversaire, pour autant, bien sûr, que vous introduisiez une demande au plus tard dans le courant dudit mois ou, de préférence, trois mois auparavant.

Précisons que les services peuvent être totalisés, pour autant qu'ils ne coïncident pas, et que la rente se calcule par semestre entiers, mais que les périodes incomplètes restantes comptent pour un semestre si l'on atteint au moins 90 jours.

Renseignements et formulaires dans les sections.

## 1914 - 1918 FRATERNELLE

des Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Treasorier - Schatbewaarder  
TH. QUATAERT  
Parvis Sainte-Alix, 40  
1150 Bruxelles  
Tél. (02) 71.87.08

## LE MOT DU PRESIDENT

Comme vous pouvez le lire ci-après sous la plume de notre secrétaire, la Fraternelle vient à nouveau d'être frappée dans ses œuvres vives. Nous venons de perdre un de nos plus vieux en même temps qu'un de nos plus dévoués membres, le camarade Chevalier Louis Schellekens.

Il était sans doute le seul parmi nous, ayant servi au 30<sup>e</sup> de Ligne avant de rejoindre le 10<sup>e</sup>.

Souffrant depuis quelque temps déjà, il a fini par succomber au mal qui le tenaillait et qu'il tenait à nous dissimuler de son mieux. Il lutta courageusement jusqu'à la fin, et ce ne furent ni la douleur ni la saison inclemente qui l'empêchèrent de tenir sa place de vice-président au sein du comité de la Fraternelle. Il advint même, vers la fin, que le Président dut user d'une certaine autorité pour l'empêcher de s'exposer aux rigueurs de l'hiver. Sa présence aux funérailles de notre regretté Vice-Président L. Leforêt n'alla pas sans nous inquiéter.

Nous ne pouvons mieux faire que de conserver son cher souvenir et de lui garder une place dans nos cœurs d'anciens frères d'armes.

En même temps que lui, quatre de nos fidèles copains viennent aussi de nous quitter. Parmi eux, nous déplorons la perte du doyen de la Fraternelle, le cher vieux Taelman de la section Bergsma d'Anvers. Qui ne se souvient de la large figure sympathique toujours souriante de notre imperturbablement joyeux nonagénaire ?

Cozier aussi, le Rossignol ainsi que Dufey et Meulemans de Bruxelles nous ont quittés... en silence. L'annonce de leur décès ne nous est parvenue que bien des jours après. Une délégation avec drapeau rendit les derniers devoirs au camarade Schellekens en assistant à ses funérailles.

Que Mesdames leur épouses ainsi que leurs familles éplorées veuillent croire que nous nous associons sincèrement à leur douleur. Nous leur adressons l'expression de nos profondes condoléances.

Pour terminer, changeons vous le ton un peu triste de cette copie en disant quelques mots au sujet de l'événement heureux de l'année... l'assemblée générale. Je devrais plutôt écrire notre annuel Bain de Jouvence. Car, c'est bien de cela qu'il s'agit, d'un bain où nous nous retrouvons, nageant dans la joie des retrouvailles, y regagnant une bonne partie de notre jeunesse, de notre joie de vivre, voire de notre courage à supporter les malaises dus pour la plupart à notre âge. Ne négligeons donc pas cette occasion. Tous au rendez-vous le 28 mai à Bruxelles. Pour ma part je ne le raterai pas. Et vous ?

Le Président.

Chers Camarades du 10<sup>e</sup>,

Nous ne serions pas des Belges si nous ne nous étions pas associés.

L'association est chose faite depuis des années et s'appelle « Fraternelle des Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne 1914-1918 ».

Toute société qui se respecte se réunit au moins une fois par an au grand complet.



## 1914 - 1918 VERBROEDERING

der Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linië

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

Secrétaire - Secretaris  
FRANS ARIAS  
Av. de Limburg Stirum 170  
1810 Wommel  
Tél. (02) 79.13.43

## EEN WOORDJE VAN DE VOORZITTER

Zoals u het zoëven te lezen kreeg in een rubriek door onze sekretaris genaamtekend, komt onze Verbroedering weerom een harde slag te verduren bij het droevig afsterven van haar voorzitter, Ridder Louis Schellekens. Hij betekende voor ons een der oudste en tevens toegegenoten leden. Misschien was hij ook wel de enige die vooraleer overgeschakeld te worden in het 10de dienst deed in het 30ste Linië.

Reeds sedert ettelijke maanden leed onze vriend aan een pijnlijke ziekte die hij zo goed hij het maar kon aan zijn vrienden trachtte te verbergen. Hij beestreed zijn kwaal met onverpoosde moed en niets, noch pijn, noch vermoeidheid, noch dure tijd konden hem beletten zijn taak van ondervoorzitter maandelijks waar te nemen. Zelfs gebeurde het in de laatste tijd dat de voorzitter zich gedwongen heeft geacht een zeker gezag in te roepen om hem te dwingen wat meer zorg aan zijn gezondheid te besteden. Waarde opvolger van kolonel Laforêt !

Nu hij ons verlaten heeft, blijft er ons alleen maar over zijn blijvende gedachtenis in ons aller harten een broederlijk plaatsje voor te behouden.

Helaas, met hem verlieten ons nog drie andere vrienden en onder hen ons oudste lid in jaren, de negentigjarige Taelman van de sectie Bergsma - Antwerpen. Wie onder ons herinnert zich die goete Taelman niet, de leutige, sappige en altoos koddige kameraad. Hij ook was één onzer oude leden en getrouw aan zijn Verbroedering zoals een Antwerpenaar het maar kan zijn.

Ook nog een rouwbedrag voor onze makkers Cozier uit Rossignol en Dufey en Meulemans uit Brussel.

Afgezien de uitvaart van makker Schellekens waaraan een afvaardiging met vaandel deel nam, zijn onze andere makkers in stilte heengegaan. Slechts dagen na hun overlijden werd ons de droeve mare van hun alsterven medegedeeld.

Aan hun dames-weduwen en hun achtbare families bieden wij onze zeer innige dedeneming aan.

Weze het me nu toegelaten, om de ietwat droevige stemming van mijn arkelijte te verzachten enkele woorden te reppen in verband met onze nakende jaarlijkse gelukkige gebeurtenis. U hebt het reeds geraden, het gaat hier om onze Algemene Vergadering te Brussel. Voor de eerste maal sinds ons bestaan grijpt die plaats in de maand mei en nog wel op het einde van de maand. Deze beslissing spruit voornamelijk voort uit het feit dat verscheidene onzer makkers hebben doen uitschijnen dat gezien ouderdom en ook nog sommige kwalen eraan verbonden, het best voor hen zou passen de Vergadering bij te wonen in de goete lente. Wij zijn dan ook tenslotte die mening toegedaan en zullen het dan maar eens voor dit jaar proberen. Accoord ? Zoals altijd zal die bijeenkomst voor ons veel betekenen, zeker meer dan een vergadering, veeleer een soort verjongingsbad, waarin we onze oude ledematen zullen verkwikken en onze kwalen verdrinken om er eindelijk uit op te duiken gans vervrolijkt, gelukkig en opgeknaapt. Wie zou nu zo'n enig « Rendez-vous », zo'n unieke occasie willen missen ? Ik voorzeker niet.

De Voorzitter.

Beste makkers van het 10<sup>e</sup>.  
Wij zouden geen Belgen zijn indien wij ons niet verenigd hadden.

De vereniging is er en noemt « Verbroedering van de Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linië 1914-1918 ».

Elke maatschappij die zich eerbiedigt vergadert tenminste eenmaal voltallig per jaar.







LA EUROPE (1981)  
**TRAVAUX**  
PUBLICS ET PRIVÉS

HEBDOMADAIRE

Rue de Flandre, 169 1000 BRUXELLES

VOUS OFFRE :

- tous les avis d'adjudications publiques
- tous les résultats
- les projets de travaux publics et privés
- les autorisations de bâtir et futurs propriétaires
- les suppléments mensuels « Isolation » et « Manutention ».

\*

CONSULTEZ

notre service d'analyse des cahiers des charges.

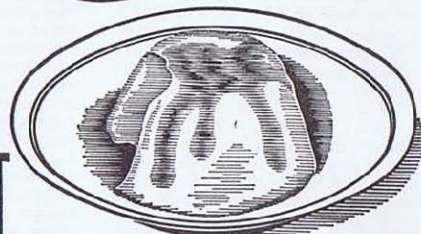
\*

DEMANDEZ le passage d'un délégué.

\*

Tél. : 18.15.38 - 18.09.42 - 18.68.00 (4 lignes)

**Flan** *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT **VANILLE** SMAAK

**Imperial**  
2 DOSES

**Imprimerie et Publicité  
du Marais**

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-proprétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS  
TOUTES EDITIONS  
TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX  
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI  
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles